

Gouverner l'espace associatif par l'instrumentation participative : société civile, participation et citoyenneté en Haïti

SAM KLARYN SON PIERRE¹

RÉSUMÉ – (Re)devenue depuis l'instauration de la Troisième vague huntingtonienne de démocratisation un creuset d'expérimentations voire l'espace par excellence de consolidation politique et institutionnelle de la démocratie, la société civile s'inscrit dans un répertoire enchanteur d'actions positives et optimistes. De cette hypothèse hâtivement formulée de potentialité démocratique de la société civile découle en effet une triple fonctionnalité de contre-pouvoir, de légitimation démocratique et de renforcement du lien social. Dans quelle mesure les modalités de choix des représentants de la société civile participent-elles d'une vision holistique de « silencement » des dynamiques de participation, des logiques des rapports sociaux ainsi que de l'hétérogénéité des structures organisées ? En supposant que les pratiques d'instrumentation participative dans l'espace associatif haïtien entraînent, sous contrôle d'une élite citoyenne, des mécanismes d'exclusion préjudiciables à la construction de véritables espaces publics dans la perspective d'une citoyenneté sociopolitique émancipatrice, l'objectif de cet article consiste tout d'abord, en mobilisant quelques travaux en sociologie, philosophie et théorie politiques, à présenter une rétrospective critique des référents normatifs à la base du lien indissociable entre société civile, participation et citoyenneté, et porteur de vertus démocratiques dans la modernité occidentale. À partir d'une analyse des dynamiques participatives et logiques d'accès à la citoyenneté, nous mettrons au jour la contribution de certaines pratiques sociales et stratégies à la position hégémonique des organisations de la société civile dans leur relation de domination ou de cooptation vis-à-vis d'autres structures organisées et acteurs de l'espace associatif haïtien.

MOTS-CLÉS – Société civile, participation, citoyenneté, espace associatif, conflictualité sociopolitique

ABSTRACT – Having (re)become, since the establishment of the Third huntingtonian wave of democratization, a melting pot of experimentation, even the space par excellence for the political and institutional consolidation of democracy, civil society is part of an enchanting repertoire of positive and optimists. From this hastily formulated hypothesis of the democratic potential of civil society stems in fact a triple functionality of counter-power, democratic legitimization and strengthening of social ties. To what extent do the methods of choosing representatives of civil society contribute to a holistic vision of "silence" of the dynamics of participation, the logic of social relations and the heterogeneity of organized structures? Assuming that the practices of participatory instrumentation in the Haitian associative space lead, under the control of a citizen elite, to mechanisms of exclusion that are detrimental to the construction of real public spaces in the perspective of an emancipatory sociopolitical citizenship, the objective of this article consists first of all, by mobilizing some works in sociology, philosophy and political theory, to present a critical retrospective of the normative referents at the base of the inseparable link between civil society, participation and citizenship, and bearer of democratic virtues in Western modernity. Based on an analysis of the participatory dynamics and logics of access to citizenship, we will bring to light the contribution of certain social practices and strategies to the hegemonic position of civil society organizations in their relationship of domination or cooptation towards other organized structures and actors of the haïtian associative space.

KEYWORDS – Civil society, participation, citizenship, associative space, socio-political conflict

¹ Université d'État d'Haïti, Campus Henry Christophe de Limonade

INTRODUCTION

La notion de société civile, en dehors d'une longue généalogie pluriséculaire en philosophie et théorie politiques (Rangeon 1986 ; Cohen et Arato 1992 ; Colas 1992 ; Gautier 1993 ; Keane 1998), connaît depuis les années 1970 un énergique rebondissement dans le sillage des transitions dites démocratiques de régimes politiques autoritaires. Dans les champs politique et médiatique ainsi que dans plusieurs disciplines des sciences sociales, elle acquiert le statut de *buzzword* à la suite de sa redécouverte à laquelle ont contribué plusieurs facteurs : l'émergence des mouvements de dissidence tels que *Solidarność* et *Charte 77* en Europe centrale et orientale ; le développement en Europe de l'Ouest des « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) au milieu des années 1960 ; et la bataille pour la démocratie en Amérique latine, menée au sein de l'église catholique par la théologie de la libération (Tahar Chaouch 2007) dont Leonardo Boff fut l'apôtre².

Issu des luttes d'opposition³ au régime politique à caractère totalitaire des Duvalier (Trouillot 1986), le nouveau culte de la société civile en Haïti (C. Hector 1985, 8) a connu en 1985 une fulgurante évolution en profitant de l'ascension spectaculaire sur la scène politique des catégories sociales populaires et marginalisées pour exiger le changement du système politique haïtien. Ayant permis, en effet, un surgissement organisationnel en provenance de divers secteurs sociaux et politico-idéologiques à vocation démocratique, la libération politique survenue à partir de l'événement de 1986 contribue à l'éclosion d'un « mouvement social multiforme » (Jean et Maeschalck 1999, 66) aux contours idéologiques imprécis. Cependant, à l'orée même du processus de transition politique enclenché dans un contexte de foisonnement organisationnel post-duvaliérien ayant favorisé un élan de consolidation de certaines conquêtes démocratiques – la liberté d'expression et d'opinion, l'amplification des revendications populaires de justice sociale et la conduite d'intenses activités politiques pour *déduvalieriser* l'État en Haïti –, surgissent au cours de l'année 1987 deux tendances articulées chacune autour de visions politico-idéologiques différentes. Tandis que la première tendance, portée par des mouvements issus de divers secteurs populaires, fait valoir les conditions à partir desquelles les catégories sociales populaires pourraient véritablement se consolider en acteurs autonomes avant de s'engager dans tout processus de normalisation et d'institutionnalisation de la vie politique, la seconde tendance, menée notamment par les acteurs regroupés sous le label de « secteur démocratique », élude la plupart des revendications populaires en proposant inopinément un mécanisme de transition politique réduite à l'établissement d'une démocratie

² La théologie de libération vise selon Leonardo Boff « à articuler une lecture de la réalité à partir des pauvres et en vue de la libération des pauvres ; elle utilise en fonction de cela les sciences de l'homme et de la société, elle médite théologiquement et postule des actions pastorales qui facilitent la marche des opprimés » (Jean-Louis Souletie et Henri-Jérôme Gagey, 2001, 168).

³ Il s'agit de luttes portées par un « grand mouvement démocratique » (René 2003, 125) sous la direction de formations et partis politiques dits traditionnels, rejoints par l'Église catholique à partir de 1982.

libérale accompagnée, par voie de corollaire, des libertés civiques et politiques fondamentales ainsi que de l'alternance électorale. Ainsi émergent-ils de nouveaux thèmes sur la scène politique haïtienne et, dans la foulée, un nouvel *acteur-espace*⁴ collectif, le *secteur de la société civile*, qui se déploie en tant que lieu de cristallisation des intérêts et aspirations de « l'aile libérale » urbaine et petite-bourgeoise du mouvement social multiforme de 1986.

Le secteur de la société civile connaît dès lors un processus de prolifération et d'expansion sans précédent, entraîné par le leitmotiv de transition vers la démocratie qui submerge les revendications sociopolitiques « hors système » (Badie et Hermet 2001, 259) portées par les catégories sociales défavorisées. Depuis la création du groupe *Honneur-Respect pour la défense de la Constitution et de la société civile* jusqu'à l'*Initiative de la société civile* en passant par le *Centre pour la libre entreprise et la démocratie* et le *Groupe des 184*, ce secteur est continuellement renforcé par l'apparition de nouvelles structures associatives et la multiplication de coalitions, plateformes et collectifs mis en place à partir des stratégies de cooptation ou d'ancrage associatif dans les milieux populaire et paysan.

Face à la quasi-absence ou l'état embryonnaire des mécanismes de participation institutionnels à fonctionnement régulier prévus par la Constitution haïtienne de 1987, la société civile – par le truchement d'organisations et de personnalités qui s'en réclament – est devenue le principal *acteur-espace* collectif de consultation et participation, de médiation et parfois même de contre-pouvoir. Son implication dans le cadre de processus consultatifs ponctuels et non conflictualisés constitue une réponse localisée aux appels contemporains à la participation, généralement formulés par les institutions internationales de financement du développement et relayés au niveau des instances de gouvernement. L'implication des acteurs associatifs dans certaines phases de la fabrique de l'action publique de développement s'inscrit dans une démarche de labélisation participative de cette dernière. Cependant, la fabrique de l'action publique développementaliste⁵ en Haïti s'enlise depuis plus d'une

⁴ Disposant des caractéristiques à la fois d'un acteur et d'un espace, ce terme composé nous paraît très approprié à l'égard du *secteur de la société civile* (considérée comme) *urbaine petite-bourgeoise et organisée* en Haïti. Le vocable de *société civile organisée* constitue dans le paysage politique haïtien une catégorie sociologique regroupant « après le rétablissement du président Jean-Bertrand Aristide en son pouvoir par les forces américaines et multinationales le 15 octobre 1994, les tenants traditionnels [qui] se sont efforcés de s'adapter à la dynamique socio-historique [et] se sont dotés d'autres moyens de lutte mais à caractère démocratique » [...]. En fait cette catégorie n'est autre que la version traditionnelle camouflée et revisitée, appelée « secteur privé » du temps des Duvalier, mais élargie avec la présence d'entités religieuses comme la Conférence épiscopale et les grandes confessions protestantes pro-américaines et anti-communistes » (Jean, Urquiza et Ulloa, 2002, 30). Il convient cependant de signaler que l'embryon dudit secteur fut constitué dans la seconde moitié des années 1970, en pleine dictature duvaliériste (C. Hector 1985).

⁵ Depuis l'introduction des politiques d'ajustement structurel sous le régime de Jean-Claude Duvalier, on a assisté à une succession de plans de développement : le Cadre de coopération intérimaire sous le gouvernement de transition Boniface – Latortue (2004-2006) ; le *Programme d'apaisement social* et le *Document de réduction stratégique de la pauvreté intérimaire* sous le gouvernement Alexis-Préval ; le *Document stratégique national pour la croissance et la réduction de*

décennie dans une « fausse éthique de participation citoyenne » (Dorvilier 2007) rejetant dès le départ toute (re)mise en question de l'ordre globalitaire d'accumulation du capital puisque cette forme de participation, conçue en tant qu'« instrument d'ingénierie sociale destiné à renforcer les capacités d'association et de contrôle des acteurs non étatiques » (Adrien 2011) semble mépriser maints enjeux de conflictualité sociopolitique et économique dans la formation sociale haïtienne.

Conformément à l'hypothèse transitologique autour de sa potentialité démocratique, la société civile se voit attribuer de multiples fonctions : elle sert de structure de médiation en position de *relais* entre l'État et les citoyens (Cantave 1996)⁶, fait office d'interlocuteur au nom de ces derniers⁷ et devient parfois gestionnaire de la participation citoyenne dans les instances publiques de prise de décision. Michel-Rolph Trouillot (1996, 227) la conçoit comme un indice majeur de la transition démocratique dont la réussite dépend de ses « gains concrets sur l'État. » Dans le prolongement de sa critique de l'État totalitaire duvaliérien⁸ sous le joug duquel la société civile en Haïti s'est considérablement affaiblie, l'auteur plaide en faveur de la reconstitution institutionnelle de la majorité paysanne. En faisant valoir la portée de la dynamique participative de la société civile, favorable à la mise en place des mécanismes pour contrôler le pouvoir et influencer la décision publique (Smarth 1991 ; Cadet 2001, 74), plusieurs auteurs partagent l'idée que le manque de structuration organisationnelle auquel est confronté l'espace associatif haïtien entrave le déploiement du potentiel démocratique de la société civile. Or si une telle approche relative à la capacité d'action organisée de la société civile a le mérite de mettre au jour certaines problématiques liées aux problèmes de structuration de l'espace associatif, elle ne permet pas de saisir les multiples contradictions sociales inhérentes aux pratiques sociales qui s'y déploient. D'où l'intérêt d'approfondir la problématique de l'espace associatif haïtien au regard de la conflictualité sociopolitique en Haïti.

la pauvreté dès 2006 jusqu'au séisme du 12 janvier 2010 ayant donné lieu à l'expérimentation d'une forme de gouvernance transnationale hybride : concernant l'origine des acteurs (Gouvernement haïtien, financeurs et managers de l'aide au développement) ou leur lieu d'intervention (*in situ* ou à distance). La fabrique de l'action publique développementaliste transnationale en Haïti a également débouché sur d'autres politiques dont le *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* 2010 et le *Plan stratégique de développement d'Haïti* en 2012.

⁶ Il importe de souligner que le travail de Tony Cantave (1996) porte essentiellement sur les mécanismes de participation citoyenne en Haïti. Toutefois l'auteur y introduit sa vision de la société civile comme structure de participation intermédiaire entre le citoyen et l'État.

⁷ « De nos jours, le renforcement de la société civile est devenu un élément important de la stratégie d'aide au développement [...]. L'aggravation de la pauvreté, l'absence des infrastructures de base, de politiques publiques adéquates et la méfiance envers la classe politique ont porté les citoyens à faire passer leurs revendications par le biais des organisations de la société civile » (Adrien 2011, 4).

⁸ « François Duvalier n'inventa pas la dictature [...]. Duvalier est dans la transformation d'une structure dictatoriale-autoritaire en une structure totalitaire » (Trouillot 1986, 35).

En dépit de la composition hétérogène de la société civile⁹, les prises de position de ses acteurs – membres, dirigeants d’organisations et personnalités connues – font généralement abstraction des contradictions et conflits d’intérêts entre les catégories sociales au point de l’assimiler à une grande famille. Une telle vision unificatrice de la société civile, décelée à travers les désignations de *secteur organisé de la société civile* ou *société civile organisée* ne semble-t-elle pas traduire implicitement l’existence d’une « société civile non organisée »¹⁰ ? En remettant en question les *vertus démocratiques* d’une société civile dont les conditions et critères établis pour le choix de ses représentants demeurent obscurs, Jean Rénol Élie (2006) insiste sur la nécessité de mener des études approfondies sur les mécanismes et canaux de participation (non) institutionnalisés, leur mode d’appropriation par les différentes classes et catégories sociales, et également les modalités d’exercice opérationnelles des dynamiques participatives.

Le nouveau paradigme participatif de légitimation de l’action publique développementaliste auquel s’accrochent les promoteurs de la « bonne gouvernance démocratique », insiste énormément sur la contribution de la société civile aux injonctions et appels à la participation venus des autorités gouvernementales. Dès lors, on pourrait s’attendre que la société civile, communément présentée comme une sphère citoyenne organisée distincte de l’État et du marché, constitue un haut lieu d’expression accessible aux revendications fondamentales de catégories sociales diverses. Or la société civile est convertie en caisse de résonance des idées du capitalisme démocratique néolibéral pour défendre les principes d’alternance démocratique, de concertation sociale et de dialogue national, et également orienter les politiques de défense des droits humains vers l’assistance médico-légale et l’éducation à la citoyenneté. Tout en adhérant aux directives de minimalisation de l’État – confiné dans une fonction juridico-administrative aux dépens de politiques sociales progressistes (Jean et Maeschalck 1999, 28) –, elle s’applique à apaiser les charges contestataires des mobilisations populaires dont elle ne parvient pas à suspendre le cours.

Dans cet article, nous questionnons en effet l’hypothèse de potentialité démocratique de la société civile, communément admise depuis l’instauration de ce que le politologue américain Samuel P. Huntington (1991) appelle, dans un ouvrage éponyme, la *Troisième vague de démocratisation* en référence à la chute des régimes communistes, dictatoriaux ou autoritaires entre les années 1970 et 1990 en Europe centrale et orientale et en Amérique latine¹¹. Au-delà de son inscription

⁹ La société civile présente un double aspect composite et transversal. Elle est composite dans la mesure où elle est formée d’organisations et de regroupements d’organisations de secteurs sociaux et économiques divers (syndicats d’ouvriers, associations patronales, organisations de droits humains, etc.), et transversale à cause de la composante pluriclassiste des organisations qui s’en réclament (le mouvement féministe, le mouvement écologique, etc.).

¹⁰ S’agirait-il de « l’ensemble des membres de la population qui n’intègrent pas d’organisations, qui ne font pas partie des appareils de l’État ou qui ne peuvent pas orienter la politique de l’État ou qui n’ont pas la responsabilité dans l’exécution des actes de l’État ? » (Elie 2006, 118-119).

¹¹ Selon Samuel P. Huntington, la première vague de démocratisation toucha, entre 1820 et 1920, la région de l’Atlantique Nord jusqu’à l’Europe centrale et orientale, le Japon et quelques

historique dans la tradition libérale occidentale en tant qu'instance d'un relatif contrôle des tentations arbitraires de l'État et depuis la perspective des *democratization studies* (Diamond 1994 ; Linz et Stepan 1996) pour appréhender les changements démocratiques consécutifs à l'effondrement des régimes autoritaires, la société civile devient un creuset d'expérimentations voire l'espace *par excellence* de consolidation, aussi bien politique qu'institutionnelle, de la démocratie (Woods 1992 ; Merkel 2014). Une triple fonctionnalité peut découler de l'hypothèse, hâtivement formulée, de potentialité démocratique de la société civile. En devenant le contre-pouvoir de l'État dont la suprématie absolue est remise en cause, la société civile se représenterait d'abord comme une sorte de rempart à la propension *statocentriste* et arbitraire des régimes politiques (Otayek 2002, 204). Une fonction de légitimation et de contrôle du processus d'établissement (phase de transition) ou d'institutionnalisation (phase de consolidation) de la démocratie (Diamond, Plattner, et al. 1997 ; Diamond 1999) est ensuite attribuée à la société civile, consacrée comme l'une des principales arènes de la démocratie néolibérale (Diamond, Plattner, et al. 1997 ; Baker 1999, 15 ; Diamond 1999 ; Baker 2002, 9-10 ; Otayek 2002). Elle remplirait enfin, sur les traces d'Alexis de Tocqueville, une fonction thérapeutique d'approfondissement des liens sociaux et communautaires ; et également de maintien du sentiment de solidarité et de vivre ensemble (Putnam 1995 ; Foley et Edwards 1996 ; Putnam 2000). Ainsi appréhendée, c'est-à-dire sous l'angle des vertus démocratiques dont elle est parée et qui l'inscrivent dans un « registre positif et optimiste » (Evalina et Luciana 2010, 169), la société civile¹² en Haïti suscite – et laisse subsister – une (triple) interrogation majeure : dans quelle mesure les modalités de désignation de ses représentants participent-elles d'une stratégie globale de *silencement* à la fois des dynamiques de participation, de la conflictualité des rapports sociaux et de l'hétérogénéité de l'espace associatif en Haïti ? Comment les organisations de la société civile, soit comme gestionnaire de processus participatifs pour des institutions publiques ou en tant qu'elles-mêmes canal de participation, abordent-elles la problématique de la citoyenneté ? Quel projet de citoyenneté et quel type de citoyens sous-tendent les pratiques des organisations de la société civile en Haïti ?

En se basant sur les processus de structuration et les modalités de fonctionnement de nombreuses associations, cet article montre que les pratiques

pays d'Amérique latine (Argentine, Chili et Uruguay). Après que le « premier reflux » dans la période de l'entre-deux guerres avait favorisé l'instauration de régimes autoritaires dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine, une deuxième vague de démocratisation a permis, d'une part, de rétablir la démocratie dans ces pays où elle fut antérieurement effondrée dont l'Allemagne, Italie, Japon et d'autre part de l'importer à des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie orientale. Dans la troisième vague, à partir de 1974 jusqu'aux années 1990, la démocratisation s'est étendue aux pays de l'Europe post-communiste et de l'Asie centrale ainsi qu'à certains pays d'Amérique latine qui ont connu un régime dictatorial (1991, 14-16).

¹² Dans le cadre des *Democratization studies*, la relation entre société civile et consolidation démocratique est présentée d'une manière beaucoup plus complexe, plus paradoxale et donc moins angélique que la simple implication selon laquelle l'existence de la société civile condui(rai)t *ipso facto* à la démocratie. La relation entre société civile et démocratie n'est pas univoque même si son importance est, évidemment, admise.

d'instrumentation participative mises en place dans l'espace associatif haïtien, sous contrôle d'une élite citoyenne issue d'organisations de la société civile urbaine, renforcent les mécanismes préjudiciables aux perspectives de construction d'une citoyenneté sociopolitique émancipatrice. Notre analyse sur le lien entre société civile, participation et citoyenneté entend ainsi prendre part aux débats théoriques postulant leur apport conjugué au renouvellement démocratique. Elle s'appuie sur une enquête de terrain menée entre décembre 2014 et février 2015. Un dispositif méthodologique a été mis en place pour la récolte du matériau empirique constitué d'entretiens semi-dirigés d'une durée de soixante (60) à quatre-vingt-dix (90) minutes enregistrés et retranscrits avec l'accord des personnes interviewées¹³ tout en procédant à l'anonymisation partielle des verbatims, de séances d'observation de formations proposées par certaines organisations et de documents qui y sont produits (notes et communiqués de presse, cahiers de formation, rapports, etc.). Ce matériau a ensuite été soumis au crible d'un rigoureux travail d'analyse qualitative (Olivier de Sardan 2008 ; Paillé et Mucchielli 2021).

Après un court éclairage critique des principales approches théoriques autour de la relation entre société civile, participation et citoyenneté – laquelle relation fonctionnellement considérée comme porteuse de vertus démocratiques dans la modernité occidentale –, nous présenterons le profil revendicatif des organisations de la société civile en Haïti en y décelant la fabrique d'une dépendance accrue au financements externes. Nous analyserons ensuite l'implication de ces organisations dans la gestion de l'offre de participation dans l'espace associatif haïtien. Nous rendrons compte enfin des pratiques sociales de la société civile en soulignant leur incapacité à construire et consolider un espace public pour l'expression de la conflictualité sociopolitique et les demandes de changement social.

I. SOCIÉTÉ CIVILE, PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ : UN TRIPTYQUE FONCTIONNEL DANS LA MODERNITÉ OCCIDENTALE

La lointaine généalogie de la société civile renvoie à la notion aristotélicienne de *koinônia politikê* faisant référence à une « communauté éthico-politique publique de citoyens libres et égaux dans un système de gouvernement défini légalement » (Cohen et Arato 1992, 84). Si la *koinônia politikê* devient *societas civilis* et *societas terrestre* respectivement chez Thomas d'Aquin et Saint Augustin, la

¹³ Une dizaine d'entretiens semi-dirigés ont été menés avec des acteurs (dirigeants, responsables de programmes et membres ordinaires) issus d'organisations de la société civile en Haïti. Ces dernières ont été retenues en fonction de leur degré d'influence sociopolitique et la posture ascendante qu'elles occupent dans l'espace associatif haïtien. Ce sont entre autres la Plateforme des organisations haïtiennes de droits humains (POHDH), le Conseil haïtien des acteurs non étatiques (CONHANE), l'Initiative de la société civile (ISC), le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), la Coordination nationale provisoire de la société civile haïtienne (CONAPSCH). Par ailleurs, nous avons jugé nécessaire de nous entretenir auprès d'un haut responsable du Programme d'appui au renforcement de la société civile haïtienne (PARSCH) financé par le 10^e Fonds européen de développement. Nous tenons à souligner que ce 10^e Fonds a adopté une « *Feuille de route pour l'engagement envers la société civile en Haïti 2014-2017* ».

société civile ne connaît toutefois pas de développement théorique important dans la tradition romaine ni pendant le Moyen-Âge où certains auteurs essayent de « restreindre la *societas civilis* à la cité-État médiéval (comme équivalent le plus proche de l'antique *polis*) » (ibid., 85). Mais la tradition jusnaturaliste rejette le *zoon politikon* aristotélien, intrinsèque à l'espèce humaine, dont est constituée la *koinônia politiké* en établissant, à certaines nuances près, un rapport d'identité entre société civile, société politique et État¹⁴. Chez Thomas Hobbes le passage de l'état de nature – notion philosophique fictionnelle à partir de laquelle est pensée la condition humaine pré-étatique – à l'État civil s'effectue en effet sur une base contractuelle accomplie suivant un double moment d'association entre les hommes et de soumission de ces derniers à la puissance irrésistible du Léviathan. Ainsi, la constitution de la société civile permet dans la perspective hobbesienne d'échapper à la violence mortelle tandis qu'elle renvoie dans la conception libérale lockéenne aux garanties de la liberté et de la propriété privée¹⁵.

En évacuant ce rapport d'équivalence entre État et société civile¹⁶, la construction théorique de la notion de société civile chez Georg Wilhelm Friedrich Hegel est fondée sur la dialectique idéaliste de l'universel et du particulier¹⁷ portée par sa philosophie de l'Histoire. La conception hégélienne de la société civile représente en effet l'apport le plus significatif dans son accep(ta)tion moderne, c'est-à-dire une société (civile) bourgeoise (*Bürgerliche Gesellschaft*)¹⁸ qui, essentiellement caractérisée par sa dimension économique, constitue à la fois une sphère d'affrontement des intérêts privés inter-individuels engagés dans des relations réciproques et l'espace de développement de la vie éthique où peuvent s'exercer des intérêts corporatifs. En entraînant par conséquent la suspension des antagonismes sociaux, la pensée hégélienne attribue à la société civile une dimension universalisante vers la construction de l'État éthique.

Alors que, dans le système philosophique hégélien, l'État éthique est érigé en une entité rationnelle supérieure d'harmonisation des contradictions sociales (Louis-Juste 2008, 42), Karl Marx (1968) restitue à la société civile sa véritable nature antagonique en critiquant la distinction entre les sphères privée et

¹⁴ John Locke différencie la société civile de l'État en la concevant comme le lieu qui fonde la légitimité de celui-ci tandis que Rousseau observe la tendance de la société civile à s'autonomiser à l'égard de l'État (Rangeon 1986, 14).

¹⁵ Jean Anil Louis-Juste (2008, 37-38) souligne toutefois l'ambiguïté épistémologique du contractualisme à fonder rationnellement la propriété privée capitaliste.

¹⁶ La pensée économique anglo-écossaise, d'Adam Smith à Bernard Mandeville en passant par Adam Ferguson, appréhende la société civile comme une sphère marchande en prolongement à l'état de nature (Gautier 1993, 14).

¹⁷ Camillia Larouche-Tanguay (1985, 348) résume ainsi ce double principe de la société civile bourgeoise : « [...] l'un des principes est la personne concrète qui, en tant que personne particulière, est une *fin pour soi-même* et qui est caractérisée ici comme un *ensemble global de besoins* et un *mélange de nécessité naturelle et d'arbitraire* ; l'autre principe est la forme de l'universalité qui joue le rôle de médiation ou de moyen puisque c'est par l'intermédiaire de l'universel que chaque particularité se fait valoir ou trouver la satisfaction de ses besoins ».

¹⁸ « [...] dans le droit, l'objet est la personne...dans la famille, c'est le membre de la famille. Dans la société civile, c'est le *Bürger* (bourgeois) » (Rangeon 1986, 23).

publique – appropriées par le « bourgeois » dans sa double dimension individuelle d'homme égoïste et universelle de citoyen – au fondement de la légitimation de l'exploitation de la société bourgeoise. Autrement dit, Hegel par le biais de sa dialectique idéaliste transforme en État éthique la société civile que les contractualistes ont considérée comme une forme de gouvernement érigée à partir de l'état de nature, tandis que Marx la fait pleinement participer de la lutte des classes¹⁹. Toute la différence entre ces deux auteurs se rapporte alors à leur manière de penser la propriété privée dont la garantie nécessite l'instauration de l'État éthique (hégélien) non pas au profit d'une véritable émancipation sociopolitique (au sens marxien) des hommes mais pour maintenir ces derniers dans un état aliéné (Louis-Juste 2008, 47).

En devenant la voie royale de réhabilitation du régime de gouvernement électoral-représentatif depuis sa réémergence au cours des années 1970 après plus d'un siècle et demi d'éclipse voire de désuétude²⁰, la société civile, dont l'instrumentalisation notamment en Europe de l'Est et en Amérique latine découle d'une vision normative de la démocratie, partage avec le marché et l'État une double relation d'opposition et de substitution en fonction des dangers et des insuffisances que ces derniers peuvent (re)présenter. Or la société civile présente des signes d'incapacité à résorber les failles profondes du gouvernement représentatif, car le potentiel démocratique qui lui est attribué dans le cadre des *democratization studies* (Woods 1992 ; Diamond 1999) se limite à une triple possibilité : élargir les sphères de la représentation dans le sens d'un processus d'intégration sociale contrôlé ; déplacer le lieu de la représentation politique des représentants classiques à de nouveaux intermédiaires non conventionnels comme les acteurs de la société civile ; faire coexister, sous le principe de représentation, des représentants classiques et des intermédiaires non-conventionnels (Sadry 2007, 145).

En fait, la notion de société civile comporte un trop grand degré d'imprécision conceptuelle au risque de paraître *insaisissable* (Thériault 1985, 160) malgré l'usage abusif qui, sous l'emprise d'un « effet mode » en fait un « mot vedette » (Lochak 1986, 45) pourvu des propriétés d'un « mythe politique »²¹ au point que son expansion suscite de nombreuses controverses dans les sciences

¹⁹ Karl Marx attribue à la société civile la représentation théorique suivante : « La forme d'échange, conditionnée par les forces de production existantes dans toutes les phases historiques antérieures et qui, à son tour, les conditionne, est la société civile [...] la véritable source, le vrai lieu central de l'histoire antérieure qui occultait les relations réelles [...]. La société civile embrasse tout échange matériel des individus dans une phase déterminée de développement des forces productives » (Marx 1993, 63).

²⁰ Tel est le sens de la démarche de Laurence Weerts (2005) qui établit une typologie de la représentation critique de la société civile par rapport au gouvernement représentatif ; et également celle de Joerg Forbrig (2002) qui retrace cinq fonctions essentielles de la société civile au renforcement de la démocratie.

²¹ Selon François Rangeon (1986, 30) « Le mythe n'est ni vrai, ni faux ; sa fonction est de transformer l'histoire en nature c'est-à-dire de perpétuer et de rendre naturel le patrimoine que lui a légué l'histoire [...]. La valorisation de la société civile par rapport à l'État engendre une reconstruction mythique de son histoire. »

sociales. Dans ces conditions, elle est caractérisée par une élasticité notionnelle qui favorise un *flou conceptuel* (Lochak 1986, 45) amplifié sous le poids d'une certaine relation d'équivalence, voire de confusion, entre société civile et association où celle-ci serait l'incarnation de celle-là. À l'instar de nombreuses catégories politiques contemporaines²², la société civile subit une double indétermination théorico-conceptuelle (Acanda Gonzalez 2002, 50) incapable de restituer la complexité des phénomènes sociaux ainsi que les considérations historiques nécessaires à l'explication de ces derniers.

La société civile fait actuellement l'objet d'un nouveau culte où elle est dépourvue de la visée anticapitaliste sans équivoque qu'elle a acquise chez Gramsci (Meiksins Wood 2000, 241)²³. En maintenant la grille d'analyse gramscienne (mais) dépouillée de son contenu dialectique originel (Louis-Juste 2008, 66), les courants réformistes revendiquant la perte de la centralité des classes sociales dans les sociétés contemporaines ainsi que la portée explicative limitée de la lutte de classes comme moteur de changement social semblent promouvoir toute une série d'idées inscrivant la société civile dans une catégorie apologétique du capitalisme. Dans une analyse critique de cette perspective réformiste, Atilio Borón (2005, 30) affirme que la société civile « brouille la perception d'une société de classes et de l'exploitation qui lui est inhérente, rendant le capitalisme imperceptible précisément parce qu'il semble complètement *naturalisé* et, en conséquence, le plaçant hors de portée de toute critique.²⁴ »

En s'inscrivant dans une progressive sécularisation, la société civile tend à s'établir comme un *tiers secteur autonome* mais connecté à la fois à l'État, au marché et à la sphère privé (Pirotte 2018). La relative autonomie de ce tiers secteur est toutefois confrontée aux expansifs assauts tentaculaires du capitalisme qui multiplie ses sphères d'acquisition en s'introduisant dans des domaines qui jusque-là lui échappaient ou ne l'intéressaient pas. Ainsi, ce capitalisme démocratique néolibéral, se transmutant en marchandise échangeable contre des promesses de gouvernementalité sécuritaire, fait appel au triptyque fonctionnel composé de la société civile « solidaire et consensuelle » (Louis-Juste 2008, 62) déconnectée de toutes préoccupations classistes, de la rhétorique néolibérale de la participation et de la citoyenneté dépourvue de toute visée sociopolitique fondamentalement émancipatrice.

L'injonction contemporaine à (faire) participer (Gaudin 2007), inscrit dans « le nouvel esprit de la démocratie » (Blondiaux 2008) venu à la rescousse du processus de légitimation de l'action publique tout en participant également à la

²² Comme les notions de citoyenneté et d'hégémonie dont l'ambivalence est critiquée par David Morera Herrera (2008, 81-100).

²³ La conception gramscienne de la société civile dépasse les connotations fortement économiques pour inclure et rendre compte des dimensions idéologico-politiques et culturelles de l'hégémonie bourgeoise. Gramsci y voyait de nouvelles stratégies de lutte pour combattre la domination capitaliste.

²⁴ L'auteur émet d'autres considérations critiques sur la société civile, en mettant en évidence une constitution structurellement asymétrique faite de composantes pluriclassistes dissimulées (Borón 2004).

quête récurrente de légitimité démocratique des autorités gouvernantes, est reprise aussi bien par la nouvelle droite néolibérale, dans l'optique d'un recul croissant des frontières de l'État, que par les néomarxistes qui y décèlent des possibilités d'*empowerment*²⁵ et mêmes par les économistes néolibéraux des institutions financières internationales établissant les lignes directrices des programmes stratégiques de développement dans les pays dits en (voie de) développement. Des travaux pionniers de Saül D. Alinsky (Bresson 2014, 240) et Sherry Arnstein²⁶ à la construction de nouveaux modèles destinés à rendre compte des relations complexes entre ses formes et fonctions (White 1996 ; Fung et Wright 2000), la notion de participation renvoie donc globalement, au-delà de l'hétérogénéité sémantique et des déclinaisons lexicales (Ferrando y Puig 2007, 56), soit à des modes de participation politique classiques dans le but de renforcer la démocratie représentative, soit aux modes d'actions non conventionnels ayant une charge revendicative faiblement contestataire jusqu'aux mobilisations les plus radicales (Marsh 1977) ou encore à un dispositif délibératif d'accès à plus de visibilité politique pour des questions et enjeux (des) citoyens (Blondiaux 2004). Plus d'un demi-siècle après, le constat d'ambiguïté (Bacqué, Rey et Sintomer 2005, 12) semble persister à propos des appels à la participation au travers d'un ensemble de dispositifs présentés comme une panacée en réponse aux innombrables défaillances et espoirs déçus de la démocratie représentative. Par conséquent, la participation acquiert une fonctionnalité technique dépolitisée dans une logique d'efficacité néomanagériale.

2. UN PROFIL REVENDICATIF SOUS LA CONTRAINTE D'UNE DÉPENDANCE ACCRUE À L'ÉGARD DE FINANCEMENTS EXTERNES : VERS UN « PROJECTORAT » ASSOCIATIF » DÉPENDANT ?

En vertu d'une posture de médiateur²⁷ ou d'un statut de tiers-secteur, les acteurs d'organisations de la société civile en Haïti interviennent généralement

²⁵ En raison de sa grande plasticité interprétative, la notion d'*empowerment* est utilisée dans une perspective libérale et réformiste pour désigner l'intégration dans l'économie capitaliste et l'insertion sociale d'individus issus des groupes défavorisés ou populaires ; dans une perspective progressiste, elle vise l'émancipation et le changement structurel (Bacqué, Rey et Sintomer 2005, 29-30).

²⁶ Sherry Arnstein (1969) établit une échelle de participation en fonction de l'intensité du pouvoir effectif redistribué vers les catégories sociales généralement exclues des espaces politiques traditionnels de prise de décision publique en distinguant huit échelons répartis sur trois paliers allant de la non-participation, passant par la coopération symbolique au pouvoir citoyen. Inapte à appréhender les diverses pratiques participatives et incapable d'évaluer la portée intrinsèque des dispositifs participatifs hormis leurs effets décisionnels, cette typologie intégrationniste ne porte pas un véritable projet qui puisse garantir le pouvoir effectif des citoyens.

²⁷ La société civile en Haïti commençait réellement à déployer sa fonction de médiation au cours des négociations qui ont amené Ertha Pascal-Trouillot à assumer la présidence provisoire du pays du 13 mars 1990 au 7 février 1991. À l'époque, l'association *Honneur-Respect pour la Constitution* constituait l'avant-garde idéologique de la société civile. Elle fut très impliquée dans la formule de gouvernement qui succéda à Prosper Avril (17 septembre 1988 – 10 mars 1990), c'est-à-dire le Conseil d'État. Au cours de la période de crise post-électorale de 2001, la société civile à travers son noyau idéologique de l'époque, le *Groupe des 184*, allait

en faveur, disent-ils, de la « défense de l'intérêt général et de préservation du bien commun ». Cette formule consacrée, maintes fois reprises au cours de plusieurs entretiens, résume la persistante ambiguïté des référentiels politiques sur lesquels repose l'engagement associatif de ces acteurs. En effet, de nombreuses positions adoptées par ces derniers témoignent d'un engagement volontariste dans leur manière de concevoir les attributions de la société civile. Ainsi se voit-elle conférer la mission de travailler au bénéfice d'un bien-être collectif. Cette rhétorique d'intérêt général revient abondamment dans les propos d'un responsable associatif : « la société civile [...], n'est ni l'État ni ceux qui exercent une activité à but lucratif mais des associations de gens œuvrant en faveur de l'avancement de la société, dans une direction qui soit favorable à l'ensemble de la population » (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015). Dans cette optique, les organisations de la société civile s'insurgent en « chiens de garde » pour tirer la sonnette d'alarme sur les failles du gouvernement représentatif. En parallèle, elles accompagnent les institutions gouvernantes à combler ces failles en qualité de prestataires de services. Les propos d'une responsable de la gestion opérationnelle du Programme d'appui au renforcement de la société civile en Haïti (PARSCH) ont mis en évidence ce jeu à double gagnant dans lequel « la société civile [...] regroupe des acteurs qui réfléchissent aux mécanismes d'avancement de leur communauté ou de la société en mettant en place des idées et des propositions, qu'ils pourraient soumettre aux acteurs étatiques pour le progrès social. » (M.C.A., Régisseuse de programme, 16 février 2015)

La rhétorique de l'intérêt général, une « notion caméléon de grande malléabilité » (Legrand, Rangeon et Vasseur 1980, 187) en vertu de sa capacité d'intégration d'éléments discordants dépouillés de toute leur charge de conflictualité sociopolitique²⁸, fait généralement partie des éléments caractéristiques mis en avant par les acteurs associatifs pour camper le profil revendicatif des organisations de la société civile²⁹. De nombreuses

encore user de sa fonction de médiation jusqu'à se faire une *image de médiateur attiré* qu'elle entretient généralement à chaque période de « crise » dans la superstructure politique en Haïti.

²⁸ Le nouvel ordre néolibéral promet le désengagement de l'État en y associant plus étroitement une forte implication de la part des citoyens par le biais de mécanismes consensuels. En ce sens, la rhétorique de l'intérêt général « aurait si bien pénétré insidieusement le tissu social que les individus s'en feraient désormais les défenseurs. Et ceci, face à un État dont la crise laisse apparaître de telles fissures qu'il ne semble plus en mesure de répondre efficacement à l'exigence de cohésion sociale. L'idéologie de l'intérêt général retrouve ainsi une consistance d'autant plus forte qu'elle est prise en charge par ceux-là mêmes qu'elle a pour fonction de mystifier » (Legrand, Rangeon et Vasseur 1980, 191).

²⁹ Le continuum revendicatif de la société civile regroupe en effet des revendications qualifiées d'intérêt général et celles plus sectorielles. Une distinction clairement exprimée par un haut responsable associatif : « un syndicat d'enseignant [...] fait fonction de représentation de ses membres [...] généralement enseignants [...], défend l'intérêt des enseignants à travers des plaidoyers. Défendre leurs intérêts, cela signifie que, quand leurs intérêts sont méprisés, piétinés, ils organisent des plaidoyers en faveur des intérêts de leurs membres ; une organisation paysanne, c'est le même procédé. Une organisation de patrons, c'est encore pareil ; elle défend. Cela veut dire que si les entreprises des patrons font face à des difficultés, courent à la faillite, elle fait fonction de préservation des intérêts patronaux [...] c'est plus aisé à cerner quand l'organisation a une vocation bien ciblée, circonscrite. Maintenant, d'autres

problématiques sociétales, suffisamment structurantes pour relever de l'intérêt général, sont pourtant absentes des revendications portées par les acteurs. Comment peuvent-êre abordées les questions de justice sociale en Haïti sans une mise en relation avec les racines historiques des conflits bi-séculaires qui rongent cette société ? Dans l'agenda revendicatif des organisations de la société civile se positionnant en défenseurs de l'intérêt général, la conflictualité structurelle de la société haïtienne est noyée dans un « vivre-ensemble » ancré dans une logique néolibérale d'universalisation de la citoyenneté :

Nous avons quatre (4) grands axes de travail qui correspondent à nos objectifs. Premièrement, c'est le renforcement de la démocratie. En ce sens, nous faisons de l'observation électorale, nous organisons des plaidoyers en faveur de la participation citoyenne au niveau des affaires publiques [...]. Deuxièmement, c'est la promotion de l'État de droit [...], pour que la loi soit respectée et appliquée à tout le monde sans discrimination. Troisièmement, nous travaillons pour le progrès économique, ainsi portons-nous un intérêt concernant les politiques publiques [...]. Notre dernier axe de travail, c'est la justice sociale ; parce qu'il ne suffit pas d'avoir le progrès économique mais il faut qu'il soit partagé à l'ensemble de la population. D'où ce que nous appelons la justice sociale. Par exemple, nous avons beaucoup travaillé sur l'élaboration d'un pacte pour la croissance inclusive et le développement durable, c'est-à-dire, une croissance qui profiterait à tout le monde [...]. C'est en ce sens que pour nous la justice sociale est très importante. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Aborder le fonctionnement et les référents axiologiques des organisations de la société civile amène à des questionnements sur leurs sources et modalités de financements. En Haïti, ces organisations bénéficient de financements provenant en général soit de la cotisation de leurs membres adhérents, soit des accords de partenariat avec l'État, ou encore des appels à propositions lancés par des bailleurs de fonds. Cependant, l'insuffisance de l'apport financier des adhérents et la rareté des financements de l'État portent les organisations de la société civile à s'en remettre à la procédure d'appels à projets³⁰ comme principale sinon la seule source de financement, sur laquelle repose leur fonctionnement et dont dépend parfois même leur survie. Nombreuses sont en ce sens les interrogations que soulève la situation financière des organisations de la société civile. Quel niveau de cohérence existe-t-il entre les activités réalisées par les organisations de la société civile dans le cadre des appels à projets bénéficiés et les revendications qu'elles poursuivent ? Leurs différentes activités s'accordent-elles à leur (pro)fil revendicatif initial et à quel niveau permettent-elles d'évaluer l'atteinte des objectifs visés ? Dans quelle mesure les arrangements institutionnels opérés participent-ils à l'amendement de leur agenda revendicatif ? Au regard d'un tel questionnement, nous pouvons d'emblée avancer que la dépendance financière des activités réalisées selon le mécanisme d'appels à projets amenuise

organisations de la société civile se considèrent comme des plateformes et quand elles ont la vocation de plateforme, cela veut dire que leur mandat est plus large qu'un mandat sectoriel » (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2014).

³⁰ Nous tenons à souligner l'usage équivalent, chez les acteurs évoluant dans l'espace associatif haïtien, des expressions « appels à projets », « appels à propositions » et « appels à propositions de projets ».

l'autonomie des organisations de la société civile contraintes ou progressivement appelées à un travail d'ajustement (ou de réajustement) de leurs revendications en fonction de l'agenda des pourvoyeurs de financements.

Dans l'espace associatif haïtien, la question du financement des organisations est source d'incessantes frustrations et déceptions³¹. Les ressources financières locales (l'autofinancement associatif et le financement étatique) étant irrégulières et insuffisantes, les organisations de la société civile se tournent vers les entités de coopération au développement international³², pour l'obtention de financements par la voie d'appels à projets. L'espace associatif haïtien est envahi par ces modalités de financements qui transforment les associations en prestataires sous-traitants pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement d'entités de coopération bilatérale ou multilatérale. Lassées par le travail permanent de démarchage à la recherche de financement locaux, les organisations de la société civile considèrent comme une récompense l'obtention d'un appel à projet :

Tenant compte de tous les efforts à déployer à la recherche de financements locaux nécessaires au fonctionnement d'une association, il faudrait être très démarcheur. Car, il aurait fallu y consacrer beaucoup de temps et c'aurait été d'après moi un travail dépourvu de productivité, parce qu'un professionnel qui se charge de rechercher des financements, ce que vous aurez trouvé sera complètement inférieur par rapport au temps imparti à une telle quête. Donc, les financements dont nous bénéficions, ce sont en général des financements qui proviennent d'appels à propositions de projets : des concours auxquels nous participons. (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2015)

Depuis le tournant néomanagérial de l'administration publique, issu au cours des années 1990 des processus de réforme et de modernisation de l'État (Lynn Jr 1997 ; Chevallier et Rouban 2003 ; Lynn 2006), de nouvelles procédures de gouvernementalité³³ sont entrées en jeu. Elles sont en effet caractérisées par la mise en place d'instruments de gouvernement à distance qui constituent des stratégies de « conduites des conduites » tant individuelles que collectives (Lascoumes 2004). Ainsi, la procédure d'appel à projets se présente comme un dispositif disciplinaire et incitatif de gouvernement (et de gouvernance) à distance (Epstein 2005 ; 2013 ; 2015) utilisé dans la mise en œuvre de l'action publique

³¹ Les propos suivants d'un responsable associatif sont très significatifs à cet égard : « Mon expérience de vie associative en Haïti est empreinte d'une certaine déception, vous comprenez ? Car l'une des rares fois que nous avons au nom de la société civile reçu une enveloppe financière, c'était dans le cadre d'une initiative que nous avons prise concernant l'observation des élections de 2000 [...]. À l'époque la Chambre de commerce avait mobilisé des fonds pour assurer l'observation électorale. Malheureusement, cela n'a pas continué » (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2015).

³² À propos des entités de coopération au développement regroupant des institutions non-gouvernementales, inter (ou supra) nationales, Daniel Corsino (1998, 48) écrit qu'elles représentent des « entités particulières, en général, sans but lucratif, ayant siège dans les pays industrialisés et qui appuient l'exécution de projets et programmes de développement dans le tiers-monde où elles trouvent des partenaires, des représentants ou des consultants. »

³³ La gouvernementalité renvoie à des « techniques et procédures destinées à la conduite des hommes » (Foucault 1994, 125).

multi-acteurs et multi-niveaux. Par le biais de cet instrument, les bailleurs de fonds font valoir leur pouvoir de sélection discrétionnaire parmi les propositions qui leur sont soumises et resserrent progressivement les exigences faites aux organisations³⁴. De telles mesures contribuent à l'établissement d'un régime concurrentiel inter-organisationnel dans le cadre duquel les organisations ont pourtant moins d'autonomie dans la définition et la mise en œuvre de leur agenda revendicatif, cherchent à dégager plus de conformité possible aux attentes de l'agence de financement³⁵ dans la soumission des projets conçus généralement en urgence et manifestent une plus forte propension à la dépendance au cycle de projet. Ainsi, la culture de projet produit sur les organisations ses effets propres et structurants (Lascoumes et Le Galès 2004, 326) dont l'analyse peut révéler les enjeux sociopolitiques de l'action publique développementaliste dans l'espace associatif.

Dans les pays en (voie de) développement et sous régime d'aide (Bastide 2016 ; Lavigne Delville 2017), cette procédure de gouvernement à distance est aussi appréhendée sous le néologisme de « projectorat »³⁶ dans le cadre duquel les entités de coopération au développement³⁷ s'occupent du management stratégique en édictant les modalités d'intervention des projets qu'elles financent alors que les « courtiers locaux du développement »³⁸ en assurent le management

³⁴ Répondre à l'appel à projet participe aussi d'une démarche de disciplinarisation (Boutinet 1990 ; Boltanski et Chiapello 2011) comme en témoignent maintes sessions de formation ou d'information organisées à l'attention des soumissionnaires lors de nombreux processus d'appels à projets en Haïti.

³⁵ L'agence de financement est généralement représentée par une administration contractante dans le cadre des opérations de coopération au développement.

³⁶ Utilisé pour la première fois en 2007 dans un éditorial de la revue bolivarienne *Pro Campo*, le mot « projectorat » est repris par l'économiste Antonio Rodríguez-Carmona (2008) pour désigner une sorte de combinaison de domination politique sur des États à souveraineté limitée et de culture de projet. Antonio Rodríguez-Carmona utilise le « projectorat » pour rendre compte de la situation de la Bolivie entre 1980 et 2006 confrontée à la mise en œuvre d'une multitude de projets de développement non coordonnés dont le financement est assuré depuis l'extérieur et les modes d'interventions sont contrôlés par des acteurs internationaux. Pour Louca Lerch (2013, 89), cette « hybridation sémantique entre "projet" et "proectorat" rend très bien compte du mélange de pensée managériale post-fordiste [...], caractérisée par une hyper valorisation de l'organisation par projet et des vieilles habitudes coloniales associées à la pratique du Protectorat auxquelles s'apparentent de nombreuses initiatives de coopération internationale dans les ex-colonies européennes. »

³⁷ Qu'elles soient bilatérales comme les Agences de développement américaine, française et canadienne ou multilatérales comme la Commission européenne qui dispose du Fonds européen pour le développement.

³⁸ Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan et Thomas Bierschenk (1993), les « courtiers locaux du développement » sont « les acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément « l'aide au développement ». Si l'on prend le « projet de développement » comme la forme quasi idéal-typique de l'opération de développement aujourd'hui, quel qu'en soit l'opérateur, les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux d'un projet, ceux qui constituent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement, ceux qui sont censés représenter la population locale (ou en exprimer les "besoins") vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures ».

opérationnel ou l'implémentation. L'usage du dispositif d'appel à projets par les entités de coopération au développement sert à canaliser les financements accordés aux organismes bénéficiaires dans (ou vers) des projets qui (co)ré(s)pondent aux grandes lignes de leurs politiques de développement. Par exemple, les appels à propositions lancés dans le cadre du Programme d'appui au renforcement de la société civile en Haïti (PARSCH)³⁹, financé par le 10^e Fonds européen de développement, ont beaucoup insisté sur l'obligation pour les demandeurs de subventions de respecter les clauses de priorité qui y sont mentionnées. Les propositions des demandeurs sont examinées et évaluées par l'administration contractante selon une grille d'évaluation comportant plusieurs rubriques dont la première concerne le niveau de pertinence des demandes de subvention au regard des objectifs et priorités de l'appel à propositions. En suivant les exigences formulées par les institutions contractantes qui représentent l'agence de financement, les organisations sont amenées vers une dynamique d'homogénéisation. Ainsi, le fonctionnement de l'espace associatif haïtien sous infusion du « projectorat » connaît un changement institutionnel isomorphe dû à la propension des organisations à la similarité et au suivisme.

Si répondre à un appel à projets des agences de financements constitue une épreuve à réussir, l'obtenir est une preuve de réussite dans l'espace associatif. La course à l'obtention d'un appel engage les organisations de la société civile dans une compétition aguerrie, d'autant que leur fonctionnement voire leur survie en dépend. Quand plus d'une centaine d'organisations répondent à un appel à projet pour lequel elles ont manifesté leur intérêt en présentant des propositions de projets en conformité aux exigences de l'agence de financement, se déploie alors entre ces organisations un jeu de stratégies séduisantes à l'attention du bailleur de fonds. Des responsables associatifs expliquent en quoi consiste réellement un « appel à propositions » tout en précisant au passage l'apport à leur association d'un tel dispositif de gouvernance à distance :

Les financements que nous recevons viennent en général de notre participation aux appels à (propositions) de projet. Ce sont des marchés que nous allons chercher. Par exemple, quand une publication est faite par un bailleur de fonds pour la réalisation d'un travail qu'il cherche à accomplir, nous, on fait une proposition. Si cette proposition est retenue, on est content puisqu'on a du boulot. (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2015)

Faisant le pont entre financeurs et bénéficiaires de l'aide publique, les courtiers en développement représentent donc des acteurs dont la subsistance économique dépend de leur travail de relais, de médiation.

³⁹ Financé par le 10^e Fonds européen de développement ayant adopté une « *Feuille de route pour l'engagement envers la société civile en Haïti 2014-2017* » (Bonis-Charancle, Dubois et Camoens 2015, 154) portant notamment sur les processus de structuration et de facilitation du dialogue entre l'Union européenne et les organisations de la société civile d'une part et, d'autre part, entre celles-ci et l'État haïtien, le Programme d'appui au renforcement de la société civile haïtienne (PARSCH) a entrepris de multiples activités visant notamment le renforcement des capacités et la structuration des organisations communautaires de base dans trois départements (Nord, Nord-Est, Centre) ou le réseautage thématique ou sectoriel des organisations de la société civile.

C'est un concours [...] On a beaucoup d'organisations qui soumettent des propositions. Si votre proposition est intéressante, elle est retenue pour bénéficier d'un financement. Nous avons déjà eu 7 au cours de ces 14 dernières années. Parfois, on a perdu aussi. En général, l'Union européenne est notre principale agence de financement. Quand elle lance des appels à propositions, plus d'une centaine d'organisations peuvent y répondre. Donc, cela fait beaucoup de propositions. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Dans ces conditions, que faire pour répondre à l'appel et le remporter ? en quoi consistent les outillages nécessaires et quelles propositions (sou)mettre en avant en vue de retenir l'attention du bailleur de fonds ? En se livrant à un tel questionnement, les organisations de la société civile s'évertuent d'être en position de potentiels bénéficiaires, consentant ainsi à s'investir dans un travail d'intégration des habitus et réflexes, et également de maîtrise des normes en vigueur et bonnes pratiques promues. Le processus de (dis)qualification prend en compte à la fois ce travail préparatoire ainsi que le niveau de développement de « compétences » liées aux domaines d'intervention sur lesquels porte la proposition soumise. L'énorme poids financier que représente dans l'espace associatif haïtien la procédure d'appels à projet, probablement la plus significative des sources de financement actuelles, transparait dans le fonctionnement des organisations de la société civile par le truchement de modalités d'implémentation acceptées, suggérées voire proposées aux opérateurs de projets. Réussir l'épreuve de l'appel (à projets) signifie un gage de fonctionnement pour l'organisation soumissionnaire pendant au moins la durée d'implémentation du projet dont elle est (devenue) opérateur ; d'où ce sentiment de soulagement souvent exprimé en gagnant un appel : « *on a du boulot* » (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2015).

La posture d'assisté ou d'attentiste dans laquelle semblent se complaire de nombreuses organisations de la société civile faisant le *silencement* des motifs et conditions d'octroi des financements engagés dans les appels à propositions utilisés comme instrument (de) politiques des agences de coopération au développement international nourrit les soupçons d'une convergence de vues tacite entre le profil revendicatif des organisations de la société civile et la vision développementaliste des bailleurs ; l'effet, donc, d'un certain (re)positionnement idéologique auquel procèdent la plupart des organisations, par réalisme pragmatique disent-elles parfois, dans l'espoir et l'attente de voir enfin leur proposition de projet soumise retenir l'attention des bailleurs ! En conséquence, ce dispositif de « projectorat » associatif, à caractère développementaliste et ponctuel, exercent une influence considérable sur l'orientation de l'agenda revendicatif (en termes d'objectifs poursuivis et d'activités à mettre en œuvre) des organisations de la société civile urbaine dont le travail retentit au niveau des organisations locales (dominées par les organisations dites communautaires de base) en procédant selon un double mouvement : d'une part, les principales revendications qu'elles sont amenées à défendre sont souvent l'expression ou résultent d'une volonté, manifeste ou latente, de conformité aux normes prescrites dans les conditionnalités du financement associatif ; d'autre part, ces normes sont également transmises aux acteurs d'organisations locales par les

organisations de la société civile urbaine qui interviennent auprès d'eux en tant qu'opérateurs retenus par l'administration contractante qui représente l'agence de financement. Par conséquent, la culture de projet ou le « projectorat » associatif se déploie et s'exerce en tant qu'instrument à effet centripète dans tout l'espace associatif haïtien.

3. DYNAMIQUES DE PARTICIPATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE FONCTIONNALITÉ DÉMOCRATIQUE NÉOLIBÉRALE CONTRE-ÉMANCIPATRICE

En réponse aux failles de la représentation politique classique, l'instauration des pratiques d'instrumentation participative assigne plusieurs fonctions à la participation des citoyens. Rémi Lefèbvre et Magali Nonjon (2003) établissent une classification des dispositifs participatifs selon que l'objectif prioritaire poursuivi par la *mise en participation* des citoyens est gestionnaire, social ou politique. Tout d'abord, l'objectif gestionnaire ou managérial des dispositifs participatifs associe les citoyens ordinaires⁴⁰ selon leur « expertise d'usage »⁴¹, à la gestion des services publics en vue de renforcer l'efficacité de l'action publique et de permettre à l'administration d'apporter de solutions plus adaptées aux besoins et services attendus des usagers⁴² ; ensuite, un objectif social qui met en exergue les garanties de prise en charge de la sociabilité ou de renforcement de l'engagement (des)

⁴⁰ Le vocable « citoyen ordinaire » renvoie à un individu dépourvu de capital social et dont la compétence politique n'est pas encore publiquement (é)prouvée. Bien que la démocratie participative en fasse « une nouvelle figure politique : le *citoyen ordinaire*, le profane, le *citoyen lambda* [...] est très largement une fiction politique. Tout acteur, y compris lorsqu'il joue le rôle du profane dans tel ou tel de ces dispositifs, est déjà plus ou moins engagé, plus ou moins informé » (Blondiaux 2007, 126).

⁴¹ Cette notion renvoie à une certaine maîtrise qu'a un (groupe d') individu (s) de l'environnement dans lequel il vit ses expériences quotidiennes. Autrement dit, elle se réfère à « une somme de compétences acquises et transmissibles, de savoir-être et savoir-faire dans l'utilisation au quotidien des espaces urbains, des espaces privatifs, des réseaux et des relations sociales de proximité. Expérience acquise au fil du temps et s'appuyant souvent sur le *bon sens* et la rationalité. L'expertise d'usage ne peut être reconnue que si elle est valorisée de la conception à la réalisation du projet, et dans la mesure où les décideurs acceptent de laisser une partie de leur pouvoir sans que, pour autant, leurs compétences soient remises en cause » (Bonnet 2006, 61-62). Pour une discussion plus approfondie des enjeux politiques de l'expression « d'expertise d'usage », voir Yves Sintomer (2008).

⁴² Dans cette perspective, les dispositifs participatifs font partie des principes du Nouveau Management Public (NMP) promouvant l'amélioration dans la gestion du secteur public par l'introduction des critères de performance et d'efficacité à partir d'une vision statistique basée sur la quantité de services afin de rendre l'administration publique plus réceptive (ou responsive) aux demandes des usagers de services. Le NMP contribuerait par conséquent à l'amélioration dans la gestion du service public à travers une efficacité maximale du processus décisionnel de sorte que la décision publique soit acceptée tout en évitant toute situation de conflit potentiel. Peters B. Guy (2010, 401) précise que dans certaines variantes du NMP « une place est accordée à une participation accrue des usagers dans la définition des priorités politiques et dans l'évaluation des performances des organisations. [...] les versions les plus participatives du NMP intègrent un engagement accru des employés de grade inférieur dans les organisations publiques. »

citoyen (s) ; en dernier lieu, un objectif politique qui intervient principalement pour pallier la crise de représentation en *incitant*, avec parfois moult *insistance*, au rapprochement entre élu et citoyen⁴³. Les éclairages de Julien Talpin (2006) ou de Bernard Jouve (2005) sur le fonctionnement souvent oligarchique des dispositifs participatifs permettent néanmoins de questionner les vertus « démocratisantes » associées aux pratiques de mise en participation des citoyens.

Nous abordons la dynamique de participation dans l'espace associatif haïtien en analysant d'abord les logiques du discours participatif porté par les organisations de la société civile. Nous rendons ensuite compte de leurs démarches de participation.

3.1. Les logiques du discours participatif porté par les organisations dans l'espace associatif haïtien

La question de la participation occupe une place centrale dans l'arsenal rhétorique des acteurs de la société civile. En effet, toute une série d'idées sur la participation sont véhiculées dans les organisations de la société civile. Ce discours participatif est axé sur le modèle de la bonne gouvernance et se réfère à une quête de productivité en vue d'optimiser le fonctionnement des organisations. Participation, bonne gouvernance et productivité constituent un trinôme constant de cet arsenal rhétorique des acteurs de la société civile :

La participation, on sait que c'est un des grands principes de la bonne gouvernance. La participation doit être exercée dans une totale transparence. Sans la participation des gens dans les activités à réaliser, il sera très difficile d'atteindre un certain niveau de résultats. (E.P., Coordonnateur associatif, 14 janvier 2015)

La participation est alors assimilée à une technique de fonctionnement organisationnel adoptée par les acteurs à la recherche de consensus et d'efficacité. Cette logique instrumentale de la participation conduit à une dérive néomanagériale dans l'espace associatif. L'inaccessibilité des arènes participatives en raison du coût d'entrée élevé et sélectif, le manque de politisation d'enjeux (notamment de classe) fondamentaux ainsi que les multiples stratagèmes de délimitation, prédétermination et définition préalable de la mise en participation accentuent par conséquent le positionnement (social) asymétrique des « citoyens » dépourvus de capital sociopolitiquement convertibles.

Le discours participatif de la société civile est aussi caractérisé par une logique socioculturelle et intégrationniste. Cette logique concerne les activités à caractère développementaliste et les actions collectives publicisantes à visée dénonciatrice ou protestataire où la rhétorique participative fournit un (cadre)

⁴³ Une dimension politique des dispositifs de participation qui, selon Cédric Polère (2007), se décline(raît) en plusieurs sous-objectifs : « former des *citoyens* et favoriser leur politisation ; [...] rendre une crédibilité au système politique et renforcer le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants élus. [...] redynamiser le fonctionnement démocratique par la délibération [...], reconnaître un nouveau droit aux habitants à participer directement à l'élaboration de la décision. »

référentiel pour la solidarité et l'intégration citoyennes. Les actes de dénonciation publique, notamment les interventions pour dénoncer le phénomène d'insécurité publique et les pratiques institutionnelles illicites comme la corruption, constituent les combats privilégiés des organisations de la civile, menés au nom de l'intérêt général dont elles projettent une image de défenseur attiré. Sur la base de certaines considérations axiologiques, ce discours participatif cherche à renforcer les mécanismes d'entretien du lien social et d'impulsion des élans de solidarité en mettant en évidence l'importance d'une gestion intégrée des projets de développement dans l'optique de ravir le sentiment d'appartenance des populations riveraines. Pour montrer l'importance de la participation dans la conduite de projet, un responsable associatif compare, au *hardware* d'un ordinateur, les composantes matérielles du projet, tandis qu'au *software*, sa gestion qui vise à :

[...] Intégrer la communauté riveraine dans tous les aspects du projet. Que ce soit au niveau des travaux... Maintenant le site va être géré par la communauté. Et nous allons les entraîner, les former de manière à avoir une gestion transparente, ouverte avec la mairie. Donc, dans le développement de la communication ou dans nos actions sur le terrain, la participation joue un rôle très important ». (E.P., Coordonnateur d'association, 14 janvier 2015)

3.2. Les démarches participatives dans les organisations de la société civile

Au gré de la remise en question des voies classiques de représentation, les acteurs de la société civile font usage de plusieurs mécanismes pour mettre en œuvre leur idéal de participation. Les formes d'exercice de la participation au sein des organisations constituent un premier mécanisme dont l'usage favorise un fonctionnement associatif en conformité aux normes dites de bonne gouvernance. Cette démarche de travail participative procède de l'implication du centre opérationnel dans la réalisation des tâches et activités au sein des organisations. La participation est ainsi reléguée au rang d'instrument de gouvernance associative. Un responsable de programme d'une plateforme d'organisations de droits humains évoque l'importance de la démarche participative en mettant l'accent sur son caractère horizontal :

Ce n'est pas le secrétaire exécutif ou le coordonnateur général qui, de son bureau étant, décide à qui attribuer telle tâche. [...] c'est la rencontre hebdomadaire du lundi matin, elle permet d'orienter notre travail pendant toute la semaine. Donc, dans cette rencontre, nous partageons les informations relatives à la situation des droits humains, sur les questions politiques aussi, et puis nous analysons la conjoncture politique, [...] nous donnons le rapport de travail de la semaine précédente, puis nous fixons également la planification pour la semaine en cours. C'est un travail qui rentre dans le cadre d'une méthode participative » (L.D., Responsable de programme, 28 décembre 2014).

Un autre mécanisme de mise en œuvre de la rhétorique participative prônée par les acteurs de la société civile porte sur le caractère de la participation. Dans le cadre des processus politico-institutionnels concernant des prises de décision

publique, le créneau réservé à l'implication d'acteurs de la société civile est souvent comblé avec des démarches consultatives. Le caractère consultatif de l'implication des acteurs de la société civile à la décision publique est mis en évidence par un responsable associatif qui évoquent les nombreuses invitations reçues par son organisation de la part des institutions publiques :

Nous sommes en contact avec plusieurs ministères [...]. Souvent, la primature nous invite à prendre part à des réunions qu'elle organise. Par exemple, une réunion du CAED (Comité de Coordination de l'Aide Externe au Développement) [...], et bien ils ont l'habitude d'inviter [notre association] à assister à ces réunions [...]. L'OMRH (Office de management et de ressources humaines), quand il fait des présentations, il invite [notre association]. Donc, plusieurs ministères cherchent toujours l'opinion de [notre association]. Le DSNCRP (Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté) par exemple, et bien, le ministre Bellerive était venu ici présenter le document, le discuter avec la société civile... Donc, il y a toujours des consultations sur ces questions. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Il arrive aussi que le travail d'agrégation des opinions dans l'espace associatif soit confié par les pouvoirs ou institutions publics à certaines organisations sollicitées selon un double statut de consulté et de gestionnaire des processus de consultation :

La secrétairerie d'État à l'enseignement professionnel préparait récemment un document de politiques publiques en matière de l'enseignement professionnel, eh bien elle nous a demandé d'organiser une réunion avec la société civile. Nous avons réuni plusieurs responsables d'éducation ici même. [...] nous avons travaillé sur le document du projet. Le ministère du Commerce préparait un document sur le commerce international comme facteur de développement, il voulait l'opinion de la société civile, il nous avait demandé d'organiser des réunions. [...] Nous avons réuni plusieurs partenaires ici même. Donc plusieurs ministères nous demandent d'organiser des réunions avec les organisations de la société civile (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015).

Ces diverses démarches consultatives auxquelles sont associées les organisations de la société civile constituent des procédés qui contribuent à la légitimation des décisions publiques. Sachant qu'elles sont dépourvues de pouvoir délibératif, comment apprécier la portée de l'implication des organisations de la société civile ? Les extraits d'entretien suivants peuvent témoigner du niveau d'influence de certaines organisations de la société civile sur les processus de prise de décisions publiques.

Notre travail [...] a quand même un certain impact. Par exemple, nous travaillons sur un dossier très important, c'est le dossier du PSUGO (Programme de scolarité universelle gratuite obligatoire) qui pose beaucoup de problèmes car [il y a] beaucoup de directeurs d'école qui ne reçoivent pas encore ni la deuxième, ni la troisième tranche d'argent pour l'année 2014. Nous avons écrit au ministre de l'Éducation nationale, nous avons écrit au Premier ministre [qui] a envoyé un de ses collaborateurs ici. Nous avons réuni les représentants de FONHEP, de KONFEPI, de CEH et d'autres syndicats également pour poser le problème du PSUGO avec les représentants du premier ministre [...]. En faisant pression, nous espérons qu'ils vont apporter les corrections nécessaires. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2014).

Oui, de nos jours, plusieurs lois consacrent la participation des organisations de droits humains [...]. À force de faire des propositions [...], parfois les autorités sont obligées d'y revenir pour voir ce que nous avons dit. Car, nous avons fait des propositions pas seulement à partir d'observations que nous avons faites mais également d'après ce que disent les gens, d'après leurs revendications. Ainsi, en tenant compte de nos propositions, ils arrivent à se rendre compte que, quand ils élaborent des lois, ils devraient impliquer tel ou tel secteur en vue d'atteindre une plus grande inclusion, participation. C'est dans ce contexte que la loi portant création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) permet à la société civile, à travers les organisations des droits humains [...] de désigner un membre » (A.M., Secrétaire exécutif, 24 février 2015).

En dehors de l'influence exercée, à titre individuel, par certaines personnalités considérées comme étant reconnues de la société civile et, en même temps, proches des instances politiques institutionnelles, aucun lien direct ne peut être avéré entre les divers dispositifs et processus de consultation mis en place et les décisions publiques effectivement prises. Réduites à des dispositifs consultatifs ponctuels dépourvus de pouvoir délibératif, ces démarches pourtant appelées participatives écartent toute mise en confrontation des positions politico-idéologiques divergentes dans l'espace associatif. Elles ne servent généralement qu'à insuffler un brin de légitimation aux prises de décision des instances publiques sans une réelle implication des acteurs consultés. Par conséquent, l'influence des organisations de la société civile en Haïti sur les décisions publiques ne favorise pas la construction d'une possible citoyenneté sociopolitique émancipatrice.

4. PRATIQUES SOCIALES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ESPACE ASSOCIATIF HAÏTIEN

Pourvue d'une posture hégémonique dans l'espace associatif haïtien, la société civile préconise le principe d'égalité juridique qui fait abstraction des conditions sociales d'existence et substitue à la question des classes sociales l'universalité illusoire de la citoyenneté « bourgeoise ». Cette rhétorique néolibérale d'émancipation citoyenne⁴⁴, vidée de tout contenu classiste capable de porter préjudice à une solidarité basée sur le collaborationnisme de classes, mérite en effet un double traitement théorique et stratégique. Le premier, d'ordre théorique, porte sur la relation entre mouvement social et société civile dans laquelle celle-ci se présente en tant que cadre d'organisation, de publicisation et de déroulement des actions de celui-là. Ainsi les théories sur les mouvements sociaux sont-elles nécessaires à l'explication du positionnement idéologico-politique des acteurs dans la sphère de la société civile. Les approches sociologiques nord-américaine (Tarrow 1994 ; Goldstone 2003 ; McAdam, Tarrow et Tilly 2004) et européenne (Touraine 1984 ; Melucci 2002) relatives aux mouvements sociaux, proposant respectivement la théorie de la mobilisation des ressources à partir de la notion de stratégie et la théorie de l'action basée

⁴⁴ Pour une critique de la perspective marshallienne de la citoyenneté, on peut se référer à l'article de Marina Capello et Sergio Gianna (2012).

notamment sur la notion d'identité collective, se démarquent de l'analyse sociale issue du marxisme classique.

La perspective théorique latino-américaine, influencée toutefois par le courant européen, introduit une distinction, plutôt fondamentale, entre mouvements sociaux et mouvements populaires.

Daniel Camacho et Rafael Menjivar, par une double démarche, établissent la différence entre mouvements sociaux, mouvements populaires (au pluriel) et mouvement populaire (au singulier) : d'une part, en distinguant « mouvements sociaux » et « mouvements populaires » dans la mesure où les mouvements sociaux s'inscrivent dans une dynamique pluriclassiste qui associe des groupes sociaux (d'intérêts) divers (tant du peuple que des classes ou catégories sociales dominantes) qui s'appliquent à assurer le maintien des structures d'exploitation et domination capitaliste(s) alors que les « mouvements populaires », saisis au regard d'un référentiel classiste, entreprennent une critique radicale de ces dernières ; d'autre part, lorsque les diverses luttes des secteurs populaires constituant « la dynamique du peuple » en mouvement se coalisent pour aboutir à l'émergence d'un projet politique, cela traduit « une étape politique supérieure » qui marque le passage des mouvements au mouvement populaire (Chenet 2011, 26-27). Par ailleurs, les mouvements populaires peuvent être locaux, régionaux, classistes, pluriclassistes, etc. Dans ce contexte, le niveau de radicalité du mouvement dépend de « la classe qui le contrôle et le type d'avant-garde qui conduit cette classe » puisqu' « il ne faut pas perdre de vue que, dans le mouvement populaire, s'expriment plusieurs projets politiques surgis des classes qui luttent pour contrôler le potentiel social du mouvement. [...] les *mouvements populaires* peuvent être conservateurs si les classes dominantes s'emparent de leur contrôle » (Camacho 1987, 11). Mais, dans une publication plus récente, l'auteur revient sur la question des mouvements sociaux mise en relation avec l'analyse classiste en insistant sur l'acceptation conservatrice du concept de mouvement social en tant que catégorie centrale d'analyse dont l'avènement solde la disparition des classes au profit des mouvements sociaux dans l'exaltation desquels réside le moyen d'échapper aux théories révolutionnaires qui défendaient l'accès au pouvoir, même partiel, des classes subordonnées. Toutefois, en dépit de leur non-identification à une classe spécifique, les mouvements sociaux, écrit-il, « reflètent, de près ou de loin, les contradictions de classe [...] ne suppriment pas la lutte de classes et en plus ils sont plutôt une expression de celle-ci » (Camacho 2004, 13). Cette proposition théorique proprement latino-américaine établit le statut particulier des mouvements sociaux qui maintiennent leur contenu de classe. Elle admet donc la centralité des classes sociales dans les dynamiques de lutte populaires.

À partir de cette distinction proposée par le courant latino-américain, il devient compréhensible que la société civile s'érige en une sphère privilégiée tant des mouvements sociaux dont l'analyse s'éloigne de plus en plus d'un contenu classiste que des *nouveaux mouvements sociaux* impliqués dans la propagation d'une « politique d'identité » (Meiksins Wood 2000, 238-263). Par son contenu pluriclassiste et sa tendance à l'émasculatation des intérêts intrinsèquement

populaires au profit de mouvements identitaires, la société civile semble entraver l'émancipation des masses populaires en liguant derrière elle – et dans son projet – des structures associatives impliquées auprès des mouvements populaires et groupes sociaux qui défendent ou représentent les intérêts du peuple.

La seconde considération est d'ordre stratégique et s'effectue également à partir du rapport entre société civile et (nouveaux) mouvements sociaux. Il faut en effet relater le rôle hégémonique de la société civile dans l'émergence d'une élite citoyenne constituée d'éléments petits bourgeois – notamment cadres supérieurs des classes moyennes – qui, tout en ayant le contrôle des règles et procédures en vigueur dans la mise en œuvre des dynamiques de participation qu'entraînent les pratiques sociales de la société civile, entretient des relations de cooptation avec les catégories sociales populaires au travers des formes variées de l'action organisationnelle. Dotée du statut de « représentant » de la société civile et, par extension, de l'espace associatif en général sur la base d'une apparente représentativité qui semble être pourtant plus proche d'une autoreprésentation d'elle-même, cette élite citoyenne se sert de multiples stratégies d'attroupement bio-cognitif pour établir le capitalisme démocratique néolibéral.

4.1. Les pratiques de réseautage associatif : ancrage de la société civile dans les milieux populaire et paysan au moyen de divers réseaux sectoriels cooptés

En vue de (se) garantir un positionnement hégémonique dans l'espace associatif, les organisations de la société civile développent ou entretiennent maintes pratiques de réseautage associatif qui s'inscrivent dans une stratégie de représentativité basée sur la diversité de leurs adhérents.

Nous avons une belle représentativité (...) Ce qui est intéressant avec notre organisation, c'est que nous avons, je dirais, une grande gamme d'acteurs : des entrepreneurs ; des syndicats ; des associations de socioprofessionnels ; des organisations de jeunes ; des organisations de femmes qui sont membres aussi (...). Donc nous essayons d'avoir une large gamme d'organisations membres. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

La représentativité associative ne se limite pas au caractère diversifié des adhérents. Elle concerne également les dynamiques de travail inter-associatives qui peuvent aboutir à des actions protestataires, des initiatives de publicisation comme la publication de notes de presse collectives. Ces diverses démarches mettant en évidence la large et « belle représentativité » associative issue d'une grande hétérogénéité à la fois sectorielle et géographique des membres constitutifs ont une portée politique plutôt restreinte. D'ailleurs, deux cas de figure sont souvent occultés : premièrement, certaines relations de collaboration entretenues entre associations sont confondues à des liens de représentation ; ensuite, des conflits de représentation peuvent émerger entre plateformes et associations de tutelle qui partagent des points de vue différents tout en étant pourvues de bases associatives adhérentes presque similaires.

Les pratiques de réseautage associatif observées dans les organisations de la société civile sont diverses. Elles se développent en effet en fonction de la

structuration des associations, d'après le type de partenariat inter-associatif ou encore selon les domaines et secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent. Ainsi, plusieurs réseaux associatifs sont formellement constitués. C'est le cas, par exemple, de l'*Initiative de la Société Civile* qui entretient depuis plusieurs années des accords de partenariat avec environ 500 organisations locales. D'autres initiatives de réseautage associatif ont été également entreprises comme la *Coordination Nationale Provisoire de la Société Civile Haïtienne* montée lors d'un précongrès organisé à Croix-des-Bouquets en septembre 2013. Les propos de la secrétaire de cette structure éclairent davantage sur les démarches réalisées pour ancrer cette initiative dans l'espace associatif haïtien :

Les organisations qui participent à la mise en place des coordinations départementales ont pris part au précongrès. Lors de ce précongrès, nous avons produit une intéressante réflexion sur la société civile, son identité, sa mission [...]. Nous croyons donc que ces organisations-là ont assez d'informations sur la question de la société civile ; nous leur avons donné pour mission de travailler avec les autres organisations des différents départements [...] pour mettre en place une coordination départementale. Pour conduire la mission, nous leur avons fourni aussi un programme d'activités à réaliser [autour] des réflexions sur la société civile. Nous leur avons donné des posters, un spot publicitaire destiné à être diffusé à la radio afin d'informer les organisations sur la question, pour qu'elles viennent participer. (V.A., Secrétaire d'association, 21 janvier 2015)

Des réseaux non formels d'organisations de la société civile fonctionnent également comme une sorte de collaboration développée sur la base d'interconnaissances et d'habitudes de travail. Utilisée pour aborder des enjeux ponctuels, cette forme de collaboration interassociative informelle s'apprête surtout à des actions symboliques comme la production de notes de presse collective. Cependant, le niveau de généralité trop élevé des enjeux abordés conduit à des revendications de portée plutôt limitée.

Bon maintenant en plus de cela, nous travaillons avec des organisations, d'autres organisations qui ne sont pas membres de [notre structure]. Par exemple, vous pouvez remarquer qu'il y a des déclarations que nous avons signées avec le RNDDH qui n'est pas membre de [notre structure], mais nous travaillons ensemble ; quand nous avons un problème, on organise des réunions. En plus de RNDDH, il y a le Centre oecuménique des droits humains (CEDH), la POHDH a l'habitude de signer avec nous, Justice et Paix également, etc. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Les pratiques de réseautage associatif des organisations de la société civile dans l'espace associatif haïtien s'inscrivent dans une dynamique d'ancrage plutôt que d'enracinement⁴⁵. Alors que la dynamique d'enracinement renverrait à l'émergence (ascendante) de réseaux associatifs constitués à partir d'associations locales évoluant dans les milieux populaire et paysan, la dynamique d'ancrage s'applique à y faire immerger les organisations de la société civile grâce à des

⁴⁵ C'est une transposition de la métaphore géographique forgée par le géographe Jean-Marie Théodat (1998 ; 2003 ; 2005) en vue de traduire les dynamiques d'appropriation insulaire des deux côtés de l'Île d'Haïti.

réseaux sectoriels locaux divers. Au détriment d'une ascendante dynamique associative d'enracinement sociopopulaire, les organisations de la société civile cherchent par voies d'affiliation, d'infiltration et de création de leurs réseaux sectoriels et territoriaux, à s'assurer une certaine représentativité dans l'espace associatif. Par ailleurs, elles entretiennent même indirectement une quête de (leur) représentativité associative en s'appuyant sur la base adhérente des organisations qui en font partie, notamment celles dotées d'une large implantation territoriale.

4.2. Des pratiques pédagogiques tournées vers la diffusion du discours de la citoyenneté

Pour promouvoir et diffuser le discours de la citoyenneté dans l'espace associatif, les organisations de la société civile recourent à des pratiques pédagogiques auxquelles elles assignent plusieurs objectifs : répandre et faire assimiler les principes de bonne gouvernance dans la vie politique et dans l'espace associatif ; favoriser des pratiques pouvant conduire à créer les conditions nécessaires à l'émergence d'un environnement démocratique garanti par un État de droit ; conduire à l'élargissement de la citoyenneté au-delà des droits civils et politiques en incluant les droits économiques, sociaux et culturels ; organiser des plaidoyers en faveur de la protection de l'environnement. Les acteurs associatifs font usage de divers types d'activités pour affirmer la fonctionnalité démocratique néolibérale de la société civile :

Nous assurons des sessions de formation civique, de formation sur le plaidoyer pour les membres de nos organisations partenaires. Nous avons formé environ 1500-1600 leaders d'organisations. Nous les avons formés en techniques de plaidoyer, nous les avons formés sur la question du budget national [...] Nous offrons également des formations sur le fonctionnement des collectivités territoriales ; et également sur les questions de justice, de droits humains. (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Toutefois, le contenu sociopolitique potentiellement contestataire de la citoyenneté disparaît au profit d'une certaine instruction civique qui constitue un pan considérable dans le dispositif pédagogique des organisations de la société civile :

Nous mettons beaucoup d'accent sur ce que nous appelons le civisme fiscal. C'est-à-dire pour que quelqu'un soit réellement considéré comme citoyen, il doit être capable de contribuer à la vie économique de sa commune, de son pays ; et de s'acquitter régulièrement de ses impôts. [...] nous avons organisé un séminaire sur la fiscalité au cours duquel nous avons abordé la situation fiscale du pays... Bref, nous en avons grandement débattu. Mais il s'agit également de porter le citoyen à remplir son devoir fiscal ; en même temps, il peut faire pression sur le gouvernement pour entreprendre de sérieux travaux avec l'argent collecté au travers des taxes et des impôts qui lui sont prélevés... (R.D., Directeur d'association, 02 février 2015)

Les organisations de paysans, nous avons un partenariat avec elles pour les former sur les droits humains. Cela veut dire que quand les paysans défendent leurs droits [...] ils doivent savoir que l'accès à la terre est un droit, vivre dans un environnement sain est un droit, trouver des semences et de l'accompagnement

auprès de l'État, c'est un droit. Que trouvons-nous en retour ? En retour, nous trouvons une plus grande implication des gens dans la défense des droits humains, et nous trouvons plus d'informations à analyser, plus d'informations pour nos plaidoyers et sensibilisations. (A.M., Secrétaire exécutif, 24 février 2015)

Circonscrite à la promotion des principes d'imputabilité et de transparence dans la gestion publique ainsi qu'à l'incitation au civisme fiscal⁴⁶, la rhétorique citoyenne est prise au piège de sa propre circularité⁴⁷. Tout en voulant que le « bon citoyen » ne se contente seulement de bénéficier des services publics mais utilise ses prérogatives de contrôle de l'action publique pour amener les gouvernants à s'acquitter de leur devoir d'imputabilité, de transparence et de reddition de comptes, cette rhétorique de la citoyenneté de droit et de devoir mais sans pouvoir (Capella Hernández 2002) fait peu de cas des conditions sociales susceptibles de conduire à l'avènement d'un tel citoyen. Le maillon faible dans ce modèle de citoyenneté démocratique libérale est le citoyen lui-même, dont on attend qu'il soit actif et participatif et à qui l'on attribue maintes responsabilités civiques. Le processus de citoyennisation⁴⁸, compromis par des conditions d'existence précaires de la majeure partie de la population, ne conduit donc pas à la construction sociopolitique d'une « citoyenneté effective » (Heller 2012).

Même si certains acteurs associatifs déplorent que la précarité représente une menace pour leur travail d'éducation au civisme et à la citoyenneté⁴⁹, les lignes directrices des programmes de formation proposés persistent à confiner les apprenants dans une posture de citoyenneté démocratique libérale respectueuse des dispositifs institutionnels du gouvernement représentatif dont les défaillances sont de temps en temps comblées par divers types d'arrangements participatifs. Les pratiques d'action pédagogiques des organisations de la société civile en termes d'éducation au civisme et à la citoyenneté⁵⁰ submergent les

⁴⁶ Dans le cadre du Projet de *Renforcement des capacités et promotion des investissements dans Trois communes du Département du Centre* exécuté par l'Initiative de la société civile (ISC), un livret de formation civique a été préparé à l'intention des communes de Saut d'Eau, Lascahobas et Belladères. Axé particulièrement sur le civisme fiscal, ce livret mentionne que les citoyens « initiés à ce programme » seront en mesure d'amener d'autres citoyens « à remplir leur devoir d'électeur, de contribuable et d'acteur économique » (INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE s.d., 4).

⁴⁷ Jean Anil Louis-Juste (2008, 117) critique cette circularité du discours citoyen en écrivant que : « Il est impossible de devenir citoyen sur la base de la rhétorique citoyenne. Pour vivre comme un homme (on peut aussi parler de citoyen), il faut partir des conditions réelles d'existence : ce sont les conditions de classes qui définissent notre manière d'agir en tant que membres d'une classe sociale. »

⁴⁸ La notion de *citoyennisation* renvoie à des pratiques de participation au travers desquelles les individus ont le sentiment qu'ils deviennent progressivement citoyens (Tully 2002, 210).

⁴⁹ « Dans le pays, il y a un épineux problème de précarité qui empêche les citoyens de jouer leurs rôles. Ils ne sont pas toujours en état de remplir leur partition. Vous pouvez vous engager très souvent dans le plus intéressant programme de plaidoyer, de conscientisation, de défense des intérêts de la population, et pourtant la population, quant à elle, ne s'y intéresse pas, parce que justement il y a un problème de précarité » (E.P., Coordonnateur d'association, 2015).

⁵⁰ Depuis le Projet d'appui à la société civile (ASOSYE) financé par l'Agence américaine de développement international (USAID) dans le cadre d'un programme bilatéral entre les gouvernements haïtien et américain appelé *Democratic Enhancement Project* (America's

enjeux de structuration classistes de la société haïtienne dans les méandres du mythe de l'égalité juridique formelle qui saisit l'espace social comme un large public diversifié. Dans cette perspective, le discours de la citoyenneté s'appuie sur les processus continus et élargis de juridicisation des relations sociales susceptibles de conduire au confinement de la conflictualité sociopolitique.

4.3. De la constitution d'une élite citoyenne participative issue des organisations de la société civile comme frein à une citoyenneté sociopolitique émancipatrice

Quel degré de corrélation et de correspondance existe-il entre d'une part la position sociale des représentants d'organisations de la société civile et leur trajectoire associative, et, d'autre part, entre leur position sociale et leur niveau d'implication dans les processus consultatifs ? Selon Bernard Jouve (2005, 326), la dynamique de participation dans les organisations de la société civile permet « à de nouvelles élites [qui y sont] issues [...] de se constituer en tant que telles en leur permettant d'enclencher un processus d'apprentissage de nouveaux registres d'action. Elle est cependant très loin de permettre aux citoyens ordinaires de peser sur les choix collectifs. » Si nous ne sommes pas en mesure de faire une analyse approfondie des expériences dans la durée des dirigeants d'organisations de la société civile, ce qui nous permettrait d'approfondir la compréhension de ce phénomène d'élitisation citoyenne dans la société civile, nous pouvons toutefois affirmer qu'au lieu de stimuler un processus permanent de renouvellement et d'élargissement des acteurs associatifs, les procédures et dispositifs participatifs semblent plutôt s'ériger en un cadre de garantie de la participation des mêmes acteurs déjà intégrés aux démarches participatives. En fait, il arrive même que ces acteurs et dirigeants associatifs finissent par acquérir, souvent par autodésignation, ce fameux titre de personnalité de la société civile au gré de leurs expériences et des positions qu'ils y occupent. En découle ainsi un capital associatif qui participe à la production de diverses formes de rente associative et consolide leur emprise sur et dans l'espace associatif.

Les dynamiques de participation dans les organisations de la société civile favorisent le développement d'une élite citoyenne. L'influence grandissante de celle-ci dans l'espace associatif haïtien ainsi que ses accointances avec les sphères institutionnelles de prise de décision lui valent le statut d'intermédiaire entre instances de décisions publiques et structures associatives locales. En instituant un ordre asymétrique de notabilité associative, cette élite citoyenne est souvent impliquée dans la gestion de processus consultatifs qui servent à conférer une certaine légitimité aux (prises de) décisions publiques.

L'émergence de cette élite citoyenne participative constitue un frein à une véritable citoyenneté sociopolitique émancipatrice (Artous et Bensaid 2002 ; Capello et Gianna 2012) puisque ses pratiques sociales, qu'elles soient associatives ou pédagogiques, participent d'une relation asymétrique entre, d'un côté, une

Development Foundation 1999 ; Olson 1999, 9-15) jusqu'au Projet d'appui au renforcement de la société civile haïtienne (PARSCH) en passant par le périple national de la Caravane de l'Espoir du Groupe des 184 créé en 2003.

frange constituée de dirigeants et de représentants associatifs souvent qualifiés de personnalités de la société civile et, de l'autre, les catégories sociales défavorisées de la population. Ce phénomène d'élitisation de la participation provoque une fracture entre les *citoyens ordinaires* n'ayant pas ou ayant très peu de prise sur les mécanismes de participation et une *élite citoyenne* qui, par une maîtrise cultivée des rouages administratifs de nombreuses instances politiques décisionnelles, s'occupe de la gestion de l'offre et des processus de consultation et de participation. Les procédures dites participatives mais réduites à de simples opérations consultatives, tendent à générer, à l'égard des décisions prises d'en haut au niveau des instances de gouvernement, l'assentiment des citoyens sans leur accorder la moindre possibilité de délibération.

EN GUISE DE CONCLUSION

Depuis environs trois décennies, l'espace associatif haïtien connaît de profondes mutations. Tout d'abord, la disparition accélérée entre 1991-1994 des organisations populaires qui ont, d'une part, contribué aux mobilisations contre la dictature trentenaire des Duvalier⁵¹ et, d'autre part, maintenu une *hyperactivité sociopolitique* (Jean et Maesschalck 1999, 66) jusqu'au coup d'État contre le président Jean-Bertrand Aristide le 30 septembre 1991 au profit de la montée hégémonique du secteur de la société civile urbaine ainsi que de l'émergence des organisations communautaires de base dans les provinces ; ensuite, et en conséquence, la substitution des revendications « hors-système », contestataires et potentiellement révolutionnaires des anciennes organisations populaires par des activités d'intégration sociopolitique, de plaidoyer et de développement communautaire ; troisièmement, le fonctionnement de l'espace associatif haïtien s'expose à un cycle de dépendance entretenu à la faveur des appels à projet dont le financement est organisé dans le cadre de l'« aide publique au développement ». Appréhender dans cette perspective l'espace associatif haïtien au prisme d'une nouvelle instrumentation disciplinaire de l'action publique développementaliste trans-nationale, en l'occurrence les « appels à (proposition de) projet », a permis de rendre compte de la montée hégémonique des organisations de la société civile urbaine. À partir des années 2000, leur profil revendicatif et leur répertoire d'actions associatives parviennent à s'inscrire dans des directives programmatiques, sociopolitiquement consensuelles et économiquement néolibérales, héritées du « Nouveau Contrat Social » proposé

⁵¹ Pour appréhender les mouvements qui ont porté les luttes populaires dès la chute de Jean-Claude Duvalier au coup d'État de septembre 1991, Jean Alix René (2003, 136) distingue « les organisations populaires historiques, c'est-à-dire, celles constituées immédiatement après le départ de Duvalier » de celles fondées à la suite de la victoire d'Aristide aux élections du 16 décembre 1990 et dont « la principale revendication est leur intégration dans l'État. » Au cours de la période du coup d'État (septembre 1991-octobre 1994), la « politique de l'exil » constituait une démarche ciblée ayant pour but d'isoler les organisations populaires de leurs dirigeants en facilitant l'émigration de ces derniers (Danroc et Roussière 1995). Jean-Claude Jean et Marc Maesschalck (1999, 80-81) soulignent que c'est « une politique de dégraissage des organisations populaires en accordant avec une relative facilité [...] des visas de réfugiés aux États-Unis, aux membres des organisations populaires qui le sollicitaient. Tout ceci, évidemment, après des entrevues en profondeur sur la nature des organisations, leur membership et leurs activités. »

par le Groupe des 184 ; et adopter, dans la foulée, une rhétorique (d'éducation à la) citoyenne(té) – sorte de nébuleuse de dissimulation des rapports sociaux de classe – qui supprime le travail de mise en place de prérequis pour une véritable citoyenneté sociopolitique émancipatrice.

De l' « Unité historique du peuple haïtien » de Marcel Gilbert⁵² au plus récent slogan *Nou Tout Fè Youn*⁵³ en passant par des appels au « compromis historique », les acteurs de la société civile utilisent l'idéologie de la solidarité interclassiste pour mobiliser le « peuple » haïtien – pris dans son acception métaphysique, c'est-à-dire en tant qu'entité éthérée – autour de questions et préoccupations identitaires, sectorielles ou d'intérêt général tout en cherchant à interrompre le processus historique d'affirmation de contradictions socioéconomiques de classe fondamentales. En effet, les organisations de la société civile dissimulent une volonté de contrôler l'espace associatif haïtien et ses acteurs au moyen de stratégies diverses visant l'absorption de toute forme de contestation « hors système » et l'évacuation de séculaires contradictions sociales de classes en Haïti.

L'espace associatif haïtien constitue cependant une arme à double tranchant. Le noyau idéologique formé d'organisations de la société civile urbaine représente le tranchant néolibéral. Il promeut l'institutionnalisation de la démocratie à travers une formelle citoyenneté libérale de droits et de devoirs mais sans pouvoir et cherche une certaine représentation organisationnelle locale à travers un dispositif d'ancrage associatif descendant. Le second tranchant de l'espace associatif haïtien, potentiellement contestataire, inscrit les pratiques de participation dans le cadre de luttes concrètes visant l'émancipation sociopolitique des catégories sociales défavorisées. Il s'inscrit dans une dynamique ascendante d'enracinement associatif soutenue par des organisations locales reconnues comme progressistes, populaires et contestataires.

BIBLIOGRAPHIE

- Acanda Gonzalez, Jorge Luis. 2002. *Sociedad civil y hegemonia*. Havana (Cuba): Centro de Investigación y Desarrollo de la Cultura Cubana « Juan Marinello ».
- Adrien, Marie Carmel. 2011. *Programme d'appui au renforcement de la société civile en Haïti (PARSCH). État des lieux des Organisations Communautaires de Base (OCB) dans les départements du Centre, Nord et Nord' Est*. Port-au-Prince (Haïti).

⁵² La thèse de l' « unité historique du peuple haïtien » de Marcel Gilbert (1986) est dès le début des années 2000 largement reprise par les organisations de la société civile en Haïti (le Groupe des 184, l'Initiative de la société civile, le Kolektif Solidarite Idantite ak Libète entre autres).

⁵³ Le slogan en créole haïtien *Nou Tout Fè Youn* – « Nous ne faisons qu'un » ou « Nous sommes tous un » – fut déclenché par le ministère haïtien de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le Rectorat de l'Université d'État d'Haïti à l'occasion de la Fête du Drapeau et de l'Université le 18 mai 2006. Depuis, l'idéologie du *Nou Tout Fè Youn* n'a de cesse d'être propagée par (et dans) la société civile en Haïti.

- America's Development Foundation. 1999. *Final Report of the Civil society Component of the DEP*, December 1995-May 1999.
- Arnstein, Sherry R. 1969. « A Ladder of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners* 35 (4) : 216-224.
- Artous, Antoine, et Daniel Bensaid. 2002. « Émancipation sociale et démocratie ». *Contretemps* 3.
- Bacqué, Marie-Hélène, Henry Rey, et Yves Sintomer. 2005. *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*. Paris: La Découverte.
- Badie, Bertrand, et Guy Hermet. 2001. *La politique comparée*. Paris: Armand Colin.
- Baker, Gideon. 1999. « The Taming of the Idea of Civil Society ». *Democratization* 6 (3) : 1-29.
- . 2002. *Civil Society and Democratic Theory. Alternatives Voices*. London: Routledge
- Bastide, Joan. 2016. « L'espace des projets de développement au Laos : pour une géographie relationnelle et contextualisée du système de l'aide ». Thèse de doctorat. Université de Genève.
- Bertheleu, Hélène, et Catherine Neveu. 2005. « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de "débat public" à Tours ». *Espaces et sociétés* 4 : 37-51.
- Blondiaux, Loïc. 2004. « Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique ». *Conférences de la chaire MCD, de recherche du Canada en mondialisation*.
- . 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique ». *Mouvement* 2 : 118-129.
- . 2008. *Le Nouvel Esprit de la démocratie*. Paris: Seuil.
- Boltanski, Luc, et Ève Chiapello. 2011. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard, 2011.
- Bonis-Charancle, Jean-Martial, Hervé Dubois, et René Camoens. 2015. *Répondre aux crises. L'AFD, la Fondation de France et le financement des ONG en Haïti à la suite du séisme*. Paris : Agence française de Développement (AFD).
- Bonnet, Marc. 2006. « L'expertise d'usage des habitants, une impossible reconnaissance ». *Économie et Humanisme* 376 : 61-62.
- Borón, Atilio. 2004. « Imperialismo, movimientos sociales y ciencia crítica latinoamericana », entrevue réalisée par Karina Moreno. *Revista Herramienta* 28. <https://herramienta.com.ar/?id=289>
- . 2005. « Civil Society and Democracy : The Zapatista experience ». *Development* 48 (2) : 29-34.

Boutinet, Jean-Pierre. 1990. *Anthropologie du projet*. Paris: PUF.

Bresson, Maryse. 2014. « La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations ». *Sociologos* 9.

Cadet, Charles L. 2001. *Haïti face aux défis de la décentralisation. Rapport de diagnostic et cadre d'orientation stratégique en vue de la définition de politiques publiques*. CNRA, 2001.

Camacho, Daniel. 1988. « Movimientos sociales, algunas definiciones conceptuales ». *Ciencias sociales* 15 (58).

———. 2004. « El debate sobre los movimientos sociales, aquí y ahora ». *Revista de Ciencias Sociales (Cr)* 4 (106) : 9-14.

Camacho, Daniel, et Rafael Menjivar. 1989. *Los movimientos populares en América Latina*. México: Sigo Veintiuno (Siglo XXI)/Universidad de las Naciones Unidas.

Cantave, Tony. 1996. « Des principes-clés pour l'élaboration d'une loi-cadre sur les collectivités territoriales ». *État de Droit, Décentralisation*. Port-au-Prince : Haïti Solidarité internationale.

Capella Hernández, Juan Ramón. 2002. « La ciudadanía de la cacotopía ». *El Vuelo de Icaro. Revista de Derechos Humanos, crítica política y análisis de la economía* 2/3 : 7-34.

Capello, Marina, et Sergio Gianna. 2012. « Emancipación política y emancipación humana. Un debate necesario sobre la ciudadanía a partir de Marx ». *Em Pauta* 29 : 101-118.

Chenet, Jean-Baptiste. 2011. « Mouvements populaires et partis politiques (1986-1996). La restructuration manquée de l'ordre politique agonisant ». Thèse pour le doctorat de science politique. Université Sorbonne Nouvelle/Paris III.

Chevallier, Jacques, et Luc Rouban. 2003. « La réforme de l'Etat et la nouvelle gestion publique ». *Revue française d'administration publique* 1/2 (105/106).

Cohen, Jean, et Andrew Arato. *Civil Society and Political Theory*. Cambridge: The MIT Press, 1992.

Colas, Dominique. 1992. *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*. Paris: Grasset.

Corsino, Daniel. 1997. « La part des ONG dans la coopération internationale ». *Alternatives Sud* 4 (4) : 35-59.

Danroc, Gilles, et Daniel Roussière. 1995. *La répression au quotidien en Haïti : 1991-1994*. Paris : Karthala.

Devreux, Anne-Marie, et al. 2002. « La critique féministe et la domination masculine ». *Mouvements* 24 (5) : 60-72.

- Diamond, Larry. 1994. « Rethinking Civil Society ». *Journal of Democracy* 5 (5) : 5-17.
- . 1999. *Developing Democracy : Toward Consolidation*. Baltimore: Baltimore.
- Diamond, Larry, Marc F. Plattner, Yun-han Chu, et Hung-mao Tien. 1997. *Consolidating the Third Wave Democracies : Themes and Perspectives*. Baltimore: The Johns Hopkins University Press.
- Dimaggio, Paul J, et Walter W Powell. 1983. « The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields ». *American sociological review* 48 (2) : 147-160.
- Dorvilier, Fritz. 2007. « Entre l'ordre globalitaire et l'éthique de la participation populaire localisée : la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté ». *Le Nouvelliste*, 12 novembre 2007. <https://lenouvelliste.com/article/50198/la-strategie-nationale-pour-la-croissance-et-la-reduction-de-la-pauvrete>
- Élie, Jean Réno. 2006. *Participation, décentralisation, collectivités territoriales en Haïti. La problématique*. Port-au-Prince: Presses de L'Imprimeur II.
- . 2011. « Quel intérêt pour la décentralisation après le séisme 12 janvier 2010 » *Cahiers du CEPODE* 2 : 101-134.
- Epstein, Renaud. 2005. « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires ». *Esprit* 319 : 96-111.
- . 2013. *La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*. Paris: Presses de Sciences Po.
- . 2015. « La gouvernance territoriale : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires ». *L'Année sociologique* 65 (2) : 457-482.
- Evalina, Dagnino, et Tatagiba Luciana. 2010. « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne ». *Revue internationale de politique comparée* 17 (2) : 167-185.
- Ferrando y Puig, Judith. 2007. « Le citoyen, le politique et l'expert à l'épreuve des dispositifs participatifs, Étude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion ». Thèse pour le doctorat de sociologie. Paris 5.
- Foley, Michael W., et Bob Edwards. 1996. « The Paradox of Civil Society ». *Journal of Democracy* 7 (3) : 38-52.
- Forbrig, Joerg. 2002. « The Nexus between Civil Society and democracy. Suggesting a Critical Approach ». In *Political Priorities between East and West. Europe's rediscovered wealth – What the accession-candidates in Eastern and Central Europe*, édité par Walter Reichel, 79-103.
- Foucault, Michel. 1994. *Dits et écrits 1954–1988*. Paris: Gallimard.

- Fung, Archon, et Eric Olin Wright. 2000. « *Deepening Democracy. Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance* ». New York/London: Verso.
- Gaudin, Jean-Pierre. 2007. *La démocratie participative*. Paris: Armand Colin.
- Gautier, Claude. 1993. *L'invention de la société civile. Lectures anglo-écossaises (Mandeville, Smith, Ferguson)*. Paris: Presses Universitaires de France. Coll. « Recherches politiques ».
- Gilbert, Marcel. 1986. *La Patrie haïtienne : De Boyer Bazalais à l'unité historique du peuple haïtien*. Brazzaville/Port-au-Prince: Imprimerie des Antilles.
- Goldstone, Jack A. 2003. *States, Parties and Social Movements*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Gontcharoff, Georges. 2011. *La reprise en main de la politique par les citoyens ou la démocratie locale participative*. Paris: Adels.
- Hector, Cary. 1985. « Des "prises de démocratie" de la société civile au renouvellement des pratiques répressives du pouvoir (1975-1983) ». *Collectif Paroles* 32 : 8-15.
- Hector, Michel. 2006. *Crises et mouvements populaires en Haïti*. Port-au-Prince: Éditions Presses Nationales d'Haïti.
- Heller, Patrick. 2012. « Democracy, Participatory Politics and Development: Some Comparative Lessons from Brazil, India and South Africa ». *Polity* 44 (4) : 643-665.
- Huntington, Samuel. 1991. *The Third Wave : Democratization in the Late Twentieth Century*. Norman (Oklahoma): University of Oklahoma Press.
- INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. s.d. *Livret de formation civique*. Pétion-Ville : ISC.
- Jean, Alain. 2009. « La dynamique politique des organisations populaires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ». Mémoire de licence. Port-au-Prince : Faculté des Sciences Humaines.
- Jean, Gracien, J. A. Waldemar Urquiza, et Félix Ulloa. 2002. *Sociétés civiles en mutation*. Port-au-Prince: Centre International de Politologie Appliquée.
- Jean, Jean-Claude, et Marc Maesschalck. 1999. *Transition politique en Haïti. Radiographie du pouvoir Lavalas*. Paris: L'Harmattan.
- Jouve, Bernard. 2005. « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté ». *Revue française de science politique* 55 (2) : 317-337.
- Keane, John. *Civil Society. Old Images, New Visions*. Stamford: University Press, 1998.
- Larouche-Tanguay, Camillia. 1985. « La thématization hégélienne de la société civile bourgeoise ». *Laval théologique et philosophique* 42 (3) : 345-360.

- Lascoumes, Pierre. 2003. « Gouverner par les instruments. Ou comment s'instrumente l'action publique ? ». In *La Politisation*, sous la direction de Jacques Lagroye. 387-401. Paris: Belin.
- . 2004. « La Gouvernamentalité: de la critique de l'État aux technologies du pouvoir ». *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines* 13/14 : 1-15.
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2004. « Instrument » In *Dictionnaire des politiques publiques*, sous la direction de Laurie Boussguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet. Paris: Presses de Sciences Po.
- Lavigne Delville, Philippe. 2017. « Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays 'sous régime d'aide' » *Anthropologie & développement* 45 : 33-64.
- Lefebvre, Rémi. 2003. « La démocratie locale en France : ressorts et usages ». *Sciences de la Société* 60 : 9-28.
- Legrand, Cyriaque, François Rangeon, et Jean-François Vasseur. 1980. « Contribution à l'analyse de l'idéologie de l'intérêt général ». In *Discours et idéologie*, édité par Jacques Chevallier, 181-217. Paris : PUF.
- Lerch, Louca. 2013. « Logiques de projet et régulation publique de l'information géographique ». *Netcom* 27 (1-2), 88-119.
- Linz, Juan J., et Alfred Stepan. 1996. *Problems of Democratic Transitions and Consolidation : Southern Europe, South America and Post-Communist Europe*. Baltimore: John Hopkins University Press.
- Lochak, Danièle. 1986. « La société civile : du concept au gadget ». *La société civile*. Paris : PUF.
- Louis, Ilionor. 2015. *Pertes capitales. Propos sur les processus sociaux et le champ politique haïtien*. Port-au-Prince: Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Louis-Juste, Jean Anil. 1997. *Sociologie de l'animation de Papaye*. Port-au-Prince: Presses de l'Imprimeur II.
- . 2008. *La société civile à l'épreuve de la lutte des classes en Haïti*. Port-au-Prince: Imprimeur II.
- Lwijijs, Janil. 1993. *Entè/OPD, Kalfou Pwojè*. Port-au-Prince : Imprimeur II.
- Lynn Jr, Laurence E. 1997. *Public Management and Government Performance : A Consideration of Theory and Evidence*. Working Papers 9704. Harris School of Public Policy Studies. University of Chicago.
- Lynn, Jr, Laurence E. 2006. « The New Public Management as an International Phenomenon: A Skeptical View ». In *Comparative Public Administration*

- (*Research in Public Policy Analysis and Management*), édité par Eric E. Otenyo et Nancy S. Lind, 15 : 573-591. Bingley : Emerald Group Publishing Limited.
- Manigat, Sabine. 2013. *Ayiti ki demokrasi? El movimiento social haitiano entre partidos y Estado (1986-2006)*. Buenos Aires : CLACSO.
- Manin, Bernard. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
- Mansbridge, Jane. 1999. « On the idea that participation makes better citizens ». In *Citizen Competence and Democratic Institutions*, édité par Stephen L. Elkin et Karol E. Solta, 291-325. University Park, PA : Pennsylvania State University.
- . 2002. « Practice-thought-practice ». In *Deepening Democracy, Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, édité par Archon Fung et Eric Olin Wright, 175-199. Londres: Verso.
- Marsh, Alan. 1977. *Protest and Political Consciousness*. Beverly Hills: Sage.
- Marx, Karl. 1968. *La question juive. Suivi de La question juive par Bruno Bauer*. Paris: Union générale d'Éditions, 1968.
- . 1993. *Grundrisse. Foundations of the Critique of Political Economy*. Londres: Éditions Penguin Books.
- McAdam, Doug, Sidney Tarrow, et Charles Tilly. 2004. *Dynamics of Contention*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Meiksins Wood, Ellen. 2000. *Democracy against Capitalism. Renewing Historical Materialism*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2015. « Capitalisme et émancipation humaine ». In *Marx politique*, sous la direction de Jean-Numa Ducange et Isabelle Garo, 117-150. Paris: La Dispute.
- Melucci, Albert. 2002. *Accion colectiva, vida cotidiana y democracia*. Mexico: Colegio de Mexico.
- Merkel, Wolfgang. 2014. « Embedded and Defective democracies ». *Democratization* 11 (5) : 33-58.
- Morera Herrera, David. 2008. « Crítica a la ambivalencia post-marxista ». *Revista Ciencias Sociales Universidad de Costa Rica* 120 : 81-100.
- Noriega, Armando Chaguaceda. 2008. « Participación ciudadana y espacio asociativo. Algunas reflexiones desde Cuba » In *Innovación Democrática en el Sur: participación y representación en Asia, África y América Latina*, édité par Ciska Raventós, 59-82. Buenos Aires : CLACSO.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2008. *La rigueur du qualitatif: les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve: Academia-Bruylant.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre, et Thomas Bierschenk. 1993. « Les courtiers locaux du développement ». *Bulletin de l'APAD* 5.

- Olson, Craig. 1999. *Local Government and Civil Society in Haiti: An Assessment of Two Components of USAID/Haiti's Democracy Enhancement Project*. USAID.
- Otayek, René. 2002. « “Vu d’Afrique”. Société civile et démocratie. De l’utilité du regard décentré ». *Revue Internationale de Politique Comparée* 9 (2) : 193-213.
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. 2021. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Peters, B. Guy. 2010. « Nouveau management public (New public management) ». Dans *Dictionnaire des politiques publiques*, édité par Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, 398-404. Paris: Presses de Sciences Po.
- Pierre, Sam Klarynson. 2015. « Dynamique participative dans les pratiques sociales des organisations de la société civile en Haïti. Vers l’émergence d’une élite citoyenne participative dans le milieu associatif haïtien ». Mémoire de licence. Port-au-Prince: Université d'Etat d'Haïti, Faculté des Sciences Humaines.
- . 2016. « Pratiques d’instrumentation participative dans les politiques stratégiques de développement en Haïti ». Mémoire de master. Toulouse : Institut d’études politiques (Sciences PO) Toulouse.
- Pierre-Charles, Gérard. 2005. *La difficile transition démocratique*. Port-au-Prince: CRESFED.
- Pirotte, Gautier. 2018. *La notion de société civile*. Paris: La Découverte.
- Polère, Cédric. 2007. « La ‘démocratie participative’ : état des lieux et premiers éléments de bilan ». *Synthèses Millénaire* 3. [en ligne], <https://www.millenaire3.com/ressources/La-democratie-participative-etat-des-lieux-et-premiers-elements-de-bilan>
- Putnam, Robert D. 1995. « Bowling Alone : America’s Declining Social Capital ». *Journal of Democracy* 6 : 65-77.
- . 2000. *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*. New York: SIMON & SCHUSTER.
- Rangeon, François. 1986. « La société civile, histoire d’un mot ». *La société civile*. Paris : PUF.
- René, Jean Alix. 2003. *La séduction populiste. Essai sur la crise systémique haïtienne et le phénomène Aristide (1986-1991)*. Port-au-Prince: Imprimerie Henry Deschamps.
- Sadry, Benoît. 2007. « Bilan et perspectives de la démocratie représentative ». Thèse de doctorat. Université de Limoges.
- Sintomer, Yves. 2008. « Du savoir d’usage au métier de citoyen ? ». *Raisons politiques* 3 (31) : 115-133.
- Smarth, William. 1991. *Ki kalte demokrasi nou bezwen ann Ayiti ?* Port-au-Prince : CRESFED.

- Souletie, Jean-Louis, et Henri-Jérôme Gagey. 2001. « Sur la théologie politique ». *Raisons politiques* 4 (4) : 168-187.
- Tahar Chaouch, Malik. 2007. « La théologie de la libération en Amérique latine ». *Archives de sciences sociales des religions* 138 : 9-28.
- Talpin, Julien. 2006. « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs ». *Politix* 75 (3) : 13-31.
- Tarrow, Sidney. 1994. *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Théodat, Jean-Marie. 1998. « Haïti-Quisqueya : une double insularité ». *Mappemonde* 51.
- . 2003. *Haïti et la République Dominicaine. Une île pour deux, 1804-1915*. Paris: Karthala.
- . 2005. « L'insularité en partage : Haïti et la République Dominicaine ». In *L'Amérique Latine*, sous la direction de Sébastien Hardy et Lucile Medina-Nicolas. Paris: Éditions du Temps.
- Thériault, Joseph Yvon. 1985. *La société civile ou la chimère insaisissable. Essai de sociologie politique*. Montréal : Les Éditions Québec/Amérique.
- Touraine, Alain. 1984. *Le retour de l'acteur*. Paris: Fayard.
- Trouillot, Michel-Rolph. 1986. *Les racines historiques de l'État duvaliérien*. Port-au-Prince: Henry Deschamps.
- . 1996. « Démocratie et société civile ». In *Les transitions démocratiques. Actes du colloque international de Port-au-Prince*, sous la direction de Laënnec Hurbon, 225-232. Paris: Syros.
- Tully, James. 2002. « The Unfreedom of the Moderns in Comparison to Their Ideals of Constitutional Democracy ». *Modern Law Review* 65 (2) : 204-228.
- Vega Mendez, Francisco. 2005. *La sociedad civil en la concepción de Adam Ferguson*. Santiago (Chile) : Universidad de Chile.
- Weerts, Laurence. 2005. « Acteurs non Étatiques et ordre politique. Quatre modèles théoriques de la "société civile" ». Bruxelles : Université Libre de Bruxelles.
- White, Sarah C. 1996. « Depolicising Development : The Uses and Abuses of Participation ». *Development in Practice* 6 (1) : 6-15.
- Woods, Dwayne. 1992. « Civil Society in Europe and Africa : Limiting State Power through a Public Sphere ». *African Study Review* 35 (2) : 77-100.